

les cahiers des syndicalistes en uniforme

SOLDATS: histoire syndicale



« Le marin » Vladimir Kozlinski 1919



information pour les droits du soldat
POUR UN SYNDICAT DE SOLDATS

L'arme de tous les soldats

Il est presque naturel aujourd'hui de décréter à la seule lecture de la presse, que le mouvement des soldats est au plus mal. Il est vrai que ses manifestations sont moins spectaculaires que dans les années passées. La situation politique ouverte par l'échec électoral du mouvement ouvrier n'y est certainement pas pour rien. Mais les causes de la révolte des soldats sont toujours présentes et, si la lutte est plus difficile et moins perceptible pour l'observateur « civil », elle n'en continue pas moins. Et beaucoup plus en profondeur.

Pour déjouer la répression, le mouvement des soldats a appris à apparaître là où on l'attend le moins. La clandestinité qui lui a été imposée ne l'a pas empêché dans les sept dernières années, de progresser et de passer de la propagande à l'action syndicale. Le syndicalisme est l'arme de tous les soldats, c'est la leçon des années 1970.

Cette brochure veut permettre aux syndicalistes aux armées de se forger une mémoire collective, un outil pour les luttes à venir. Elle veut permettre aux « civils » de faire connaissance avec ce combat ingrat dont les enjeux dépassent de loin la simple amélioration « corporatiste » du sort des soldats. Les soldats français (appelés et engagés) sont en marge des grands débats politiques dont l'accès leur est interdit. Règlement et vie quotidienne leur interdisent d'y participer et pourtant les considèrent comme le recours ultime pour la préservation des privilèges d'une minorité. Cette situation n'est pas sans laisser peser la menace d'une instruction brutale de la force militaire dans une vie démocratique. Il importe donc que soldats et civils connaissent en même temps tous les enjeux de la partie en cours et qu'ils la jouent ensemble, comme partenaires.

Les soldats ont toujours été maintenus dans la sujétion la plus stricte. Aussi la lutte pour briser l'arbitraire dont ils sont les victimes remonte loin dans l'histoire. Privés des droits les plus élémentaires, coupés de leurs milieux d'origine, on a voulu en faire des instruments dociles dont on a toutes les chances qu'ils « servent » aveuglément, sans discuter. C'est évidemment l'idéal pour réprimer un mouvement populaire, mener une guerre coloniale, quadriller un territoire et faire de la population un ennemi potentiel. Pour le pouvoir en place, il ne peut être autrement ; les soldats doivent être privés du moindre droit, soumis à un rythme de vie éreintant et absurde, ils doivent être désinsérés socialement et culturellement, une hiérarchie tatillonne doit les diviser entre eux, le fossé entre l'armée et la population civile doit être le plus large possible.

La Grande Muette n'a pas usurpé son nom, mais il est de petites phrases qui valent de grands discours : « la discipline est la force principale de l'armée », « réfléchir, c'est déjà commencer à désobéir »... Et quand on sait que l'ancien ministre Gallet déclarait à qui voulait l'entendre que « l'armée est le dernier rempart de la société libérale », il n'y a plus lieu de s'interroger sur les projets du pouvoir que l'ex-secrétaire d'État à la Défense, André Fanton, précisait en affirmant que « la défense opérationnelle du territoire est aujourd'hui organisée pour éviter tout retour aux événements qui ébranlèrent la Nation en Mai 68 ». La Grande Muette parle peu mais elle parle clair !

La défense des libertés suppose des soldats libres, conscients, informés, organisés, des soldats citoyens. La véritable discipline d'une armée, sa cohérence repose non pas sur la contrainte et l'obéissance aveugle, mais sur le consensus, l'adhésion libre et volontaire à la défense d'une communauté d'hommes à laquelle chacun appartient.

Quand on forge un outil pour des missions inavouables ou, disons le tout net, pour se préparer à enrayer par la force des armes les aspirations populaires, on comprend qu'alors on a besoin d'une armée docile, soumise, muette, encasernée.

Pour en arriver là, les dirigeants de ce pays, sans pour l'instant remettre en cause la conscription, ont tout fait depuis des décennies pour briser les derniers fils qui pourraient

nous lier à la tradition militaire des premières années de la République. Les armées qui ont balayé la féodalité et les mercenaires des princes n'ont rien à voir avec les armées françaises telles qu'elles sont organisées aujourd'hui ou telles qu'elles l'étaient hier. Les traditions dont se réclament nos dirigeants militaires et civils n'ont pas même l'excuse de l'histoire. La répression des mémoires fait partie de la répression des libertés. Les soldats de l'an II élisaient leurs officiers jusqu'au grade de capitaine, les généraux étaient choisis parmi ces élus par la Convention, la cité tout entière ; les soldats étaient encouragés à lire tous les journaux et à s'organiser en clubs...

Le peuple en armes, c'est l'instrument d'un peuple en marche vers sa libération, c'est une armée bâtie sur l'adhésion collective et librement consentie, bâtie sur une compréhension pleine et entière des missions. Qui dit compréhension, dit libre discussion et liberté d'organisation.

Mais quelle filiation y a-t-il donc entre les pious-pious du 17e de ligne qui mirent crosse en l'air devant leurs frères vigneron en 1907, les mutins de la mer Noire qui, en 1917, se sont révoltés contre la guerre que faisait la bourgeoisie française à la Révolution d'octobre, les rappelés de la guerre d'Algérie qui bloquaient les trains, les soldats de l'an II qui partaient à l'assaut du ciel et le mouvement des soldats apparu dans les casernes d'Europe dans les années 1960-1970 ?

Qu'y a-t-il de commun entre un appelé scandinave payé au Smic et portant cheveux longs et les citoyens de seconde classe des casernes de France, d'Espagne et d'ailleurs ? Rien de moins que la même volonté d'être des travailleurs sous l'uniforme, des citoyens à part entière, des agents conscients au service de leur communauté.

Les comités de soldats de l'après 68 sont les fruits d'une rencontre entre la révolte de la jeunesse et la crise de l'armée. Une armée mal remise des traumatismes des aventures coloniales et de la greffe nucléaire, et qui est bâtie sur des structures et des conceptions archaïques totalement inadaptées à l'évolution même de la société. Une armée où, de haut en bas, chacun à sa manière s'interroge sur son rôle et la volonté de la jeunesse de briser les carcans qui l'étouffent. Pourtant, comme à toute contestation et à toute lutte, il faut une organisation pour fusionner les expériences et décupler les forces, la perspective des syndicats de soldats s'est imposée.

Cette brochure tente de retracer les initiatives marquantes du mouvement, son évolution, ses rythmes et la progression de la perspective syndicale, au sein du mouvement multiforme des soldats.

Certains ne manqueront pas de demander ce qu'Information pour les droits du soldat (IDS) pense de l'armée en tant qu'institution, ou quelle critique elle peut bien proférer à l'égard de la politique de défense... À ces questions, IDS n'a pas de réponse globale. IDS est en effet une organisation unitaire, un creuset où se retrouvent des militants à options politiques multiples, issus aussi bien des différents partis de gauche et d'extrême gauche que des syndicats ouvriers et enseignants, ou encore des soldats et anciens soldats sans affiliation particulière et dont le mouvement des soldats a souvent constitué la première expérience de la lutte revendicative. Il est donc naturel que des avis différents, voire divergents, cohabitent en son sein. La défense, comment ?, avec quelles armes ? Autant de débats qui ne peuvent que rester ouverts dans une organisation qui se veut unitaire et qui ne saurait oublier que ce qui fonde son existence et qui soude ses militants entre eux, c'est la conviction que l'armée telle qu'elle est et telle qu'elle fonctionne actuellement est un danger aussi bien pour les libertés démocratiques que pour les soldats.

Dans une armée où la professionnalisation ne cesse de s'accroître, où les corps de mercenaires comme la légion sont mis en avant, nous ne pouvons que défendre la conscription dans le cadre de notre combat pour abattre le mur entre l'armée et la

société civile. Mais il n'est pas question pour autant de jeter un jugement d'opprobre ou d'exclusive en direction des engagés et professionnels. Au-delà des sentiments viscéraux qui font souvent confondre les exécutants, plus ou moins zélés, avec les inspireurs, nous nous sommes toujours efforcés de rallier les engagés à la lutte pour les droits démocratiques. La lutte « anti-crevures » n'a jamais été la nôtre, c'est pourquoi nous luttons pour un syndicat de soldats, appelés et engagés.

Sur un autre plan, il faut rappeler notre préoccupation constante d'établir des ponts entre le mouvement syndical naissant dans les armées et les centrales syndicales. La solidarité réciproque est indispensable et les enjeux très importants pour l'ensemble des forces démocratiques.

Le mouvement des soldats a beaucoup à apprendre de l'expérience accumulée par les syndicats ouvriers au cours de décennies de lutte, mais dès maintenant il est capable – notamment lors de l'envoi de la troupe pour briser des grèves – d'assurer la solidarité pratique, et non plus seulement verbale, des travailleurs sous l'uniforme avec les travailleurs.

Lors des élections présidentielles de 1974, l'« appel des cent » avait constitué la première charte revendicative à laquelle des milliers de soldats avaient souscrit en engageant publiquement leur signature.

L'ampleur du mouvement de contestation dans les casernes détermina un vif débat dans l'ensemble des organisations démocratiques du pays. Pour sa part, IDS affirmait déjà à son congrès constitutif du printemps 1974 que « la colonne vertébrale du mouvement des soldats [était] la lutte pour les droits démocratiques et les libertés syndicales ». C'est ainsi qu'IDS, dès cette époque, devait faire face à ceux qui au nom d'un « antimilitarisme » pur et dur, et en fait surtout verbal et proclamatoire, ne voyaient dans la perspective syndicale qu'un « réformisme étroit » et aux éternels réalistes qui pour ne pas effrayer la hiérarchie militaire condamnaient d'avance la lutte syndicale dans les casernes.

Le développement même de la lutte des soldats a pourtant montré que loin d'être un mot d'ordre abstrait, la ligne syndicale était une méthode de lutte qui, dans les casernes, permettait de lier l'intervention sur le quotidien à la remise en cause de l'institution militaire.

Le travail syndical a effectivement permis d'élargir la base des comités, parce qu'en s'appuyant sur le niveau de conscience des soldats et sur leurs préoccupations, il leur a ouvert la possibilité de synthétiser les revendications et de fonctionner comme « section syndicale ». Section capable d'analyser les problèmes, de proposer des actions, de les coordonner et de les mémoriser. Car il est bien évident que le mouvement à tout à gagner à s'enrichir de luttes partielles et de petites victoires qui ne peuvent qu'être un formidable encouragement vers des batailles de grande ampleur.

Le mouvement des soldats est passé de la phase de la propagande pour ses revendications et pour le syndicat à celle des pratiques syndicales dont la réalité et l'efficacité sont directement palpables par les appelés et les engagés. La pratique syndicale est d'ores et déjà une réalité, la reconnaissance légale du syndicat suppose l'établissement d'un rapport de forces qui doivent construire ensemble les syndicalistes aux armées et les forces démocratiques.



Au fil des ans

1907

Les appelés du 17^e de ligne refusent de tirer sur les viticulteurs et mettent crosse en l'air.

11 septembre 1955

Premières manifestations d'appelés et de rappelés qui refusent de partir en Algérie.

1966

Création d'un syndicat de soldats légal (VVDM) aux Pays-Bas. Il regroupera rapidement 70 % des appelés.

Mai-juin 1968

En pleine grève générale, de Gaulle, président de la République, part s'assurer du soutien de l'armée auprès du général Massu.

Consignés pendant plusieurs semaines, les soldats sont soumis à un matraquage idéologique sans précédent. Dans plusieurs unités, on note des mouvements de mécontentement.

1970

Trois appelés, Devaux, Trouilleux et Hervé sont condamnés par les TPFA pour avoir distribué des tracts dans leur caserne.

1971

Pendant la grève de la RATP, un appelé du contingent refuse de conduire les camions de l'armée mis en place pour briser la grève. Il sera lourdement condamné par les TPFA.

Début de la lutte contre l'extension du camp militaire du Larzac.

Mars 1973

Des dizaines de milliers de lycéens et de collégiens descendent dans la rue contre la loi Debré qui supprime les sursis.

Septembre 1973

Coup d'État militaire au Chili. Une armée que l'on disait « constitutionnelle » se retourne contre les travailleurs.

Décembre 1973

Les soldats Sunt, Kerjean et Ployaut sont arrêtés pour avoir formé les premiers comités de soldats aux 1^{er} GCM (Reims) et 503^e RCC (Mourmelon).

Mars 1974

L'armée est utilisée à briser la grève des aiguilleurs du ciel (plan Clément Marot).

Avril 1974

Le Mouvement des capitaines (MFA) met fin à la dictature fasciste au Portugal. Très vite, les soldats, les sous-officiers, les officiers vont s'organiser pour la défense de leurs revendications et du processus politique ; les SUV (Soldats unis vaincront) apparaissent.

Lors des élections présidentielles qui suivent la mort de Georges Pompidou, une centaine de soldats signent un texte exposant leurs revendications. Ce texte, l'« Appel des 100 », sera signé par plus de 6 000 soldats et constituera la plateforme d'action du mouvement des soldats.

Septembre 1974

À Draguignan, 200 soldats du 19^e RA forcent la porte de la caserne Chabran et manifestent jusqu'à la Préfecture pour exiger l'aboutissement de leurs revendications. Trois d'entre eux, Pelletier, Ravet et Taurus seront traduits devant les TPFA.

Quelques jours après la manifestation de Draguignan, le chasseur Fournel prend la parole au rassemblement pendant la levée des couleurs au 22^e BCA (Nice). Arrêté, il sera condamné à un an de prison par les TPFA.

Octobre 1974

L'armée est envoyée briser la grève des postiers. Dans plusieurs centres de tri, on note des mouvements de résistance de la part des appelés (sacs postaux éventrés par « mégarde », erreurs de destination...).

Décembre 1974

À l'occasion de la grève des éboueurs, le « plan aspirateur » est mis en place. Des formes de grève larvée sont utilisées par les soldats pour résister. Les comités multiplient les communiqués de solidarité avec les travailleurs de la voirie.

Depuis cette date, à chaque grève des éboueurs, le plan aspirateur sera mis en

place. La résistance des soldats en rendra l'efficacité des plus limitées.

Janvier 1975

Procès de Draguignan. Ce sera la dernière fois que les activités militantes à l'armée seront traduites devant les TPFA. Les inculpés seront libérés trois jours après le procès, qui a donné lieu à un soutien politique et syndical large.

Janvier-février 1975

Manifestations de soldats à Karlsruhe et Verdun.

1^{er} mai 1975

Les comités de soldats manifestent en uniforme dans les cortèges syndicaux. Chaque année, à l'occasion des défilés du 1^{er} mai, les comités seront aux côtés des travailleurs. Le 1^{er} mai 1978, des soldats défilèrent à visage découvert.

Novembre-décembre 1975

Le comité de soldats du 19^e RG de Besançon se transforme en « section syndicale de soldats » avec l'appui actif de l'UL-CFDT et d'IDS. Quelques jours plus tard, au 503^e RA de Chaumont, le comité se constitue lui aussi en section syndicale.

Apeurés par l'approfondissement de la contestation syndicale dans les casernes et par les liens entretenus par les comités avec le mouvement syndical ouvrier, Giscard et Chirac lancent une vaste opération de répression. Des dizaines de soldats, de syndicalistes, de militants d'IDS sont incarcérés et inculpés devant la Cour de sûreté de l'État. En août 1978, elle prononcera un non-lieu.

Malgré cette répression, l'année 1976 verra le nombre des comités se multiplier, leur influence s'accroître, les coordinations régionales (Rhône-Alpes) apparaître, les comités se stabiliser tout en se portant de plus en plus systématiquement sur le terrain syndical. Le soutien civil, syndical notamment, va aller en se développant, malgré quelques flottements.

1976

L'amiral Sanguinetti est mis en retraite anticipée pour avoir « manqué à l'obligation de réserve ». Il dénonce la réorganisation de l'année de terre à des fins de quadrillage du territoire.

1975-1976

Développement important du mouvement des soldats et des sous-officiers en Italie.

1976

Création de l'Union démocratique des soldats (UDS) en Espagne.

Été 1977

Création du Collectif des anciens engagés. Nombreux sont les engagés qui soutiennent ou même, comme B. Riche arrêté à Landau, participent aux comités de soldats.

Novembre 1977

À l'occasion d'une conférence de presse à la Bourse du travail de Lyon, la coordination Rhône-Alpes des comités de soldats lance la « pétition nationale pour les transports gratuits, le droit aux permissions et l'affectation proche du domicile ». Cette pétition sera signée par plus de 6000 soldats et recevra le soutien politique et syndical le plus large jamais obtenu par le mouvement des soldats.

1^{er} mars 1978

70% des soldats espagnols suivent les consignes de l'UDS et boycottent le dessert au repas du soir pour exiger le rétablissement des quartiers libres et les transports gratuits.

Mars 1978

Deux appelés, membres d'IDS, le médecin-aspirant Jacky Mamou au 75^e RI (Noyon) et le sapeur Dominique Péré du 4^e RG (La Valbonne) se présentent aux élections législatives avec le soutien d'IDS et de son comité pour Dominique Péré pour « faire entendre la voix des soldats et de leurs luttes pour les libertés démocratiques ».

Malgré la défaite électorale de la gauche, les apparitions à visages découverts vont se multiplier.

Juin 1978

Le « comité de contrôle », mis en place à l'initiative d'IDS pour assurer la couverture juridique et politique des candidats-soldats, se transforme en comité Droits et libertés dans l'institution militaire (CDLIM) sous le parrainage de la Ligue des droits de l'homme. Y participent des personnalités de la gauche et de l'extrême gauche.

Jun 1978

Les parachutistes du tristement célèbre colonel Érulín interviennent au Zaïre. Les troupes françaises sont alors engagées au Tchad, au Sahara, au Liban, à Djibouti et au Zaïre. La professionnalisation de certains corps, notamment les forces d'intervention extérieures s'accroît.

Octobre 1978

Procès au TPFA de Metz du sergent-chef Jean-René Quinard qui avait déserté trois mois avant la fin de son contrat pour dénoncer les contrats d'engagement.

1979

Malgré le recul numérique des comités de soldats dû à la situation politique et sociale générale, le mouvement approfondit son orientation et ses pratiques syndicales : des soldats prennent la parole aux rassemblements, des pétitions locales sont rédigées, des cahiers de revendications dressés et présentés à la hiérarchie, les failles du règlement et les commissions « bidons » sont utilisées pour faire progresser les revendications et certains s'y font mandater par leurs camarades de chambre ou de sections... La jonction avec le mouvement ouvrier se développe. On note parfois un changement d'appellation ; des « comités syndicaux de soldats » apparaissent.

Mars 1979

À Malmö en Suède se tient la première conférence des organisations de soldats, syndicales et à vocation syndicale, de neuf pays d'Europe dont IDS pour la France.

27 mai 1979

À l'occasion des élections européennes, IDS organise un meeting de « soldats syndicalistes » européens à Joinville-le-Pont. Arnold Himel, appelé au 1^{er} RT de Mortier (Paris) y prendra la parole, à visage découvert. Les organisations CGT, CFDT et FEN ayant apporté leur soutien à cette réunion, il ne sera pas inquiété.

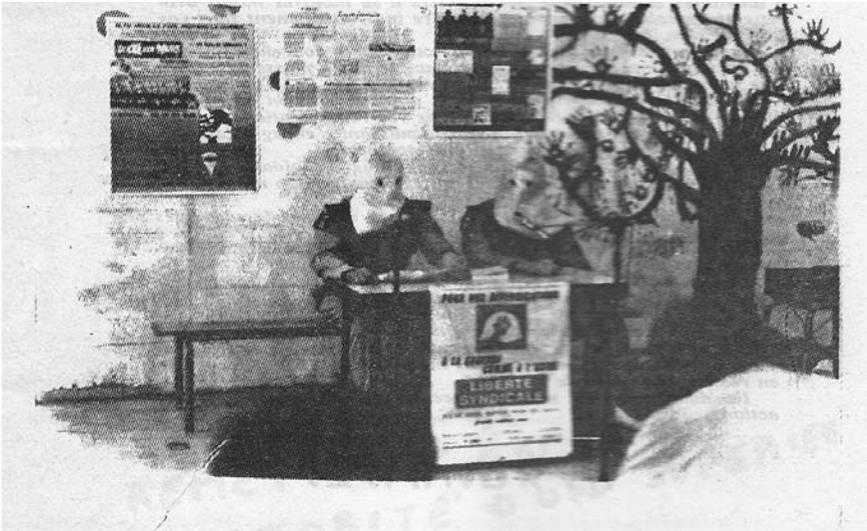
À cette occasion, l'amiral Sanguinetti se prononce publiquement pour le droit syndical aux armées.

Avril 1979

Mille soldats saccagent un train pour protester contre les mauvaises conditions de transport,

Novembre 1979

La deuxième conférence européenne des syndicats de soldats se tient à Utrecht aux Pays-Bas. Coorganisée par les organisations signataires de la déclaration de Malmö, elle jette les bases d'une Union européenne des syndicats de soldats.



La Caserne, « Journal pour la défense des ouvriers et paysans mobilisés », n° 79, avril 1929

Le comité de soldats est une vaste organisation de défense et de lutte des ouvriers encasernés.

Tous les hommes d'une caserne décidés à engager la lutte pour la réalisation de leurs revendications doivent s'y grouper.

À l'exemple des ouvriers qui fondent leur comité d'entreprise, des mineurs leur comité de mines, les soldats doivent constituer des organisations puissantes dans les casernes pour pouvoir lutter efficacement contre les conditions intolérables d'existence et de travail dans lesquelles ils se trouvent.

Pouvez-vous contraindre individuellement le commandement à améliorer la nourriture, les officiers à se montrer moins brutaux et hautains ? Pouvez-vous défendre individuellement tous vos droits ? Non.

Ce n'est que dans la mesure où vous saurez concentrer toutes vos protestations en une action collective de la masse organisée que vous arriverez à imposer votre volonté.

Au comité de soldats, vous devez discuter l'action à engager, étudier ses moindres détails, exprimer vos revendications et, solidement unis dans cette organisation puissante, engager la lutte.

Comment constituer un comité de soldats ?

Par le groupement de tous les caporaux et soldats, de tous les engagés et appelés, des jeunes et des vieux, sur un mot d'ordre spécial de lutte dans la caserne.

Il y a dans chaque régiment un certain nombre de scandales et de méfaits contre lesquels tous les soldats sont résolus à combattre : distribution irrégulière du déjeuner, mauvaise nourriture, brutalité des officiers.

L'union de tous ceux qui sont décidés à lutter pour ces mots d'ordre constitue en fait le comité de soldats.

Lorsque la majorité des hommes d'un bataillon ou d'une compagnie s'entend pour refuser au réfectoire la nourriture malsaine qui lui est offerte et présente collectivement à l'officier de service les assiettes contenant ces mets dégoûtants, elle constitue en réalité un comité de soldats.

Ils doivent savoir maintenir ce comité et coordonner leur action.

JE ME PERMETS
DE VOUS REPRENDRE
MON COLONEL
ON NE DIT PAS "SI J'AURAI"
MAIS "SI J'AVAIS"



SOLDAT POSSEDANT UNE
SOLIDE FORMATION
SYNDICALE,
REMETTANT EN CAUSE
L'AUTORITE' D'UN SUPERIEUR

Appel des 100

Nous avons un jour reçu un ordre d'appel au service national. La loi nous fait obligation d'y obéir dans les temps prévus. Pourtant, quand nous avons dû endosser l'uniforme, nombre d'entre nous n'avaient pas réglé leurs problèmes individuels parfois très préoccupants : formation professionnelle, vie sentimentale, indépendance ou stabilité financière, acquisition d'un emploi, etc. Ainsi, parce que les problèmes d'entrée dans la vie active sont d'une extrême acuité, le départ pour le service a pu constituer pour certains d'entre nous une véritable catastrophe.

C'est pourquoi nous réclamons le libre choix de la date et du lieu d'incorporation entre 18 et 25 ans.

Nous estimons que notre solde est ridiculement basse. Elle ne nous donne pas la possibilité de faire face à nos dépenses, même modestes, occasionnées par nos déplacements et nos loisirs. Elle ne nous permet pas, si nous avons une compagne, des enfants, de contribuer à leur existence. Au contraire : nous devenons une charge supplémentaire. Nous revendiquons, par conséquent, une solde égale au Smic et la gratuité des transports.

Nous avons tous pu constater que beaucoup d'engagés volontaires, entrés dans l'armée très jeunes, voudraient retourner à la vie civile. Ils en sont empêchés par les contrats qu'ils ont signés en se laissant prendre aux mensonges de la propagande militaire, ou qu'ils ont renouvelés à leur corps défendant n'ayant pu acquérir une formation professionnelle permettant leur réinsertion sociale. Nous pensons que les engagés doivent pouvoir résilier leur contrat à tout moment.

Notre isolement pendant un an, et la misère sexuelle et affective qui en résulte, est accru par l'obligation de passer la nuit dans les enceintes militaires, et de répondre aux appels. Pourquoi ces brimades de fait ? Sont-elles indispensables à notre formation militaire ? Nous ne le pensons pas.

Nous devons avoir la libre disposition de nous-mêmes en dehors des heures fixées par le service. Et cela dès le premier jour de notre incorporation.

Est-ce une révélation que de dire que le temps du service militaire est trop souvent celui où l'on doit subir des brimades qui n'ont pour seul but que de briser notre volonté ? De faire de nous des exécutants dociles ? Le règlement militaire permet en fait, à n'importe quel gradé, de donner les ordres les plus fantaisistes, et par conséquent de punir quand il le veut n'importe quel subordonné pour « refus d'obéissance ». De façon générale, les quartiers libres et les permissions sont l'objet d'un chantage permanent d'obtenir notre docilité et notre servilité.

Nous exigeons la suppression des brimades sous toutes leurs formes, l'obtention de permissions hebdomadaires.

L'armée, dit-on, a pour principale fonction la défense nationale. Nous ne comprenons donc pas pourquoi certains d'entre nous sont envoyés en RFA, puisqu'il existe avec ce pays des relations pacifiques établies, que rien ne semble devoir remettre en question.

Nous demandons la suppression des incorporations au-delà des frontières.

Militaires, nous pouvons voter. Mais, curieusement, nous n'avons pas le droit de nous informer comme bon nous semble. Nous sommes même punis si nous introduisons certains journaux. Discussions ou activités politiques sont interdites. Nous notons que cette interdiction ne pèse pas sur les porte-parole militaires du point de vue gouvernemental, qui, eux, s'expriment largement dans la presse.

En réalité on nous transforme en zéros sociaux, en moins que rien politiques. Sans doute pour pouvoir mieux nous utiliser contre les travailleurs, pour nous contraindre à briser les grèves le cas échéant.

Nous réclamons la liberté totale d'information et d'expression politique dans les enceintes militaires; le libre choix de la tenue civile ou militaire en dehors des heures de service, quelles que soient nos activités.

Est-il étonnant que la jeunesse refuse d'approuver un système où l'apprentissage ne repose que sur l'obéissance passive et la discipline aveugle? Un système où l'encadrement, malgré les dénégations du ministre Galley, a droit à 7% de pertes. Comment tolérer un système où aucun droit juridique n'est reconnu aux appelés? Comment supporter que la Sécurité militaire (SM) ait le droit de fouiller nos affaires personnelles, notre courrier, qu'elle puisse surveiller nos déplacements et contrôler nos relations? L'armée est un véritable État dans l'État, que les civils ne peuvent contrôler. Le récent drame chilien nous montre où cela peut conduire. Et nous ne l'acceptons pas.

Nous exigeons la dissolution de la SM, la suppression des tribunaux et de toutes les sanctions militaires, ainsi que des prisons, camps spéciaux et autres, dont s'est dotée l'armée pour enfermer ceux qu'elle a condamnés.

Éditorial du numéro 0 du *Soldat* (novembre 1974)

Reims, Mourmelon, Toulon, Draguignan, le *Clemenceau*... la lutte se développe dans les casernes et les bases. Les soldats et les marins refusent d'être traités comme des objets, taillables et corvéables à merci.

Après des décennies de luttes difficiles contre les patrons et leurs gouvernements, les travailleurs ont pu obtenir une amélioration considérable de leur niveau de vie (congés payés, sécurité sociale, augmentation des salaires, droits syndicaux, etc.). Les travailleurs montrent le chemin aux soldats.

Depuis juillet, la lutte a fait céder du terrain au gouvernement. Mais le gouvernement et l'état-major tentent d'endiguer le mouvement par la répression: on ne peut se fier qu'à nos propres luttes pour aboutir. Des centaines de soldats écotent des milliers de jours d'arrêts de rigueur.

Il est temps de s'organiser pour pouvoir oser lutter, pour pouvoir gagner, pour résister à la répression.

Les soldats et les marins doivent se regrouper dans leurs unités: il faut former des comités de soldats. Ainsi, c'est une force organisée, influente, bénéficiant de la sympathie active de l'ensemble des appelés et d'une partie des sous-officiers et même des officiers à laquelle la Sécurité militaire et la hiérarchie réactionnaire doivent faire face.

En même temps, il est nécessaire que la lutte des soldats ait un écho auprès des travailleurs et de l'opinion publique. Qu'un constant mouvement de solidarité s'organise pour l'obtention des droits démocratiques dans l'armée.

Par exemple, aujourd'hui, de larges campagnes s'organisent pour la libération des soldats sanctionnés et emprisonnés. Telle celle menée à Lyon pour Alain Veyssset, sanctionné de deux mois d'arrêt de rigueur et gréviste de la faim. Le chasseur Fournel du 22^e BCA de Nice est aujourd'hui inculpé et il doit passer devant cette parodie de justice que sont les tribunaux militaires.

À Montceau-les-Mines, sa ville d'origine, comme à Paris, comme à Marseille où il est incarcéré, les syndicats comme les partis politiques ou les mouvements comme IDS, mènent une campagne active de soutien.

La hiérarchie militaire sait qu'elle est forcée de compter avec cette solidarité [...].

Les soldats ont pour but de s'organiser en un vaste mouvement national, un syndicat de soldats.

Ils savent qu'ils peuvent faire aboutir les revendications de l'« Appel des 100 ». Pour cela, ils ont eux aussi besoin de s'organiser, de conserver des liens avec une solidarité active à l'extérieur des casernes, d'avoir leur propre organe d'expression. Ce journal veut servir à cette tâche. Être le porte-parole des comités de soldats, de marins et d'aviateurs.



Lutter à la caserne

François Malbos est un collectif qui s'est constitué autour de l'intérêt porté aux luttes des soldats. Il est composé de cinq membres, militants et journalistes, qui ont vécu l'expérience de cette lutte, en ont assumé la répression et ont voulu, « civils qui savent », prolonger ce travail par un soutien. Pour la plupart, ils ont exercé des responsabilités dans Information pour les droits du soldat (IDS)

Le jeune travailleur ou le jeune lycéen qui vient d'arriver à la caserne ne manquera pas d'être surpris ; il y règne une relative tranquillité ; un grand nombre de ses camarades plus anciens semblent résignés. Il est encore traumatisé par le choc de « l'incorporation », brutale, déposition de lui-même qui va le conduire – après un ou deux mois de classes – à être un soldat à part entière.

Quelques mois plus tard, il se demandera peut-être comment il est parvenu à préserver son désir de lutter, à moins qu'il n'ait déjà été vaincu. C'est que, dans cet univers machiavéliquement organisé pour anéantir toute volonté de révolte et toute velléité d'action collective, lutter c'est presque une gageure.

Armand vient d'être incorporé le 1er décembre 1975. Plus que tout autre de ses camarades, il ne parvient pas à supporter l'embrigadement auquel il est soumis : de nombreux refus d'obéissance, simulation d'une tentative de suicide, interventions permanentes auprès de cadres instructeurs pour critiquer l'organisation de la vie quotidienne. Un jour, lors de la séance de tir au pistolet-mitrailleur, il refuse de tirer sur la cible dont le visage est peint en jaune. Quelques mois plus tard, l'institution l'a repris dans son giron. Il est devenu l'original du régiment ; il fait partie du mobilier : on vient de lui confier la responsabilité du journal audiovisuel

de la caserne. Lui-même a retrouvé son « équilibre » ; finalement il gardera de bons souvenirs.

Son cas n'est pas unique. Combien de révoltes se sont tues, après quelques semaines, chez ces jeunes travailleurs ou lycéens, venus à la « politique » avec le mouvement sur la loi Debré ?... Combien de volontés se sont brisées, même parmi les plus combattifs, à l'usure de la vie quotidienne de la caserne ?...

Le résigné, le planqué, le délinquant

On pourrait multiplier les exemples ou les anecdotes. On a cherché à expliquer précédemment par quels mécanismes – parmi ceux qui ordonnent la vie militaire – l'institution parvient encore à réduire au silence une partie du contingent. « Bidasse » est-il mort, comme l'affirmait, lors du « procès des trois » de Draguignan l'avocat de Robert Pelletier ? Ce n'est pas si sûr...

Les récents développements du mouvement des soldats ne doivent pas trop faire illusion : lutter, bien souvent c'est encore une attitude d'exception à la caserne. Ce phénomène peut paraître surprenant : la jeunesse, depuis 1968, a revendiqué de haute lutte son droit à l'autonomie contre les institutions autoritaires du pouvoir – la famille, l'école, etc.

Comment expliquer qu'une fois franchies les portes de la caserne, une partie de cette même jeunesse va se taire ? Comment expliquer malgré les changements intervenus dans les mentalités, la permanence de certaines attitudes traditionnelles de la jeunesse encasernée ? Symboliquement, « Bidasse est mort » avec le procès de Draguignan. Pourtant, la *résignation* reste encore une attitude caractéristique d'une partie du contingent. Et la résignation, c'est peut-être ce qui caractérise le mieux le bidasse, en tout cas ce qui l'a toujours caractérisé : ce regard éteint en toutes circonstances, le réflexe amorti, cette façon si particulière de ne

pas vivre le présent ou de le vivre par procuration.

Doit-on vraiment s'étonner de cette permanence ? Le service militaire de 1976 n'est pas fondamentalement différent de celui que vécurent les jeunes Français il y a dix ou vingt ans. Les réformes de Giscard-Bigeard n'y ont rien changé : le jeune appelé reste la même proie facile pour la hiérarchie. Affecté à plusieurs centaines de kilomètres de chez lui, coupé de ses milieux d'origine, sociaux, familiaux, professionnels, ne disposant d'aucun droit, il est sur la *défensive*. « Les militaires ont toujours raison, ferme-la, tu n'auras pas d'ennuis », lui ont dit ses amis ou sa famille. Il se prépare à cette idée que, pendant douze mois, il va devoir se taire, courber l'échine. Il va chercher à s'en sortir le mieux possible... Comment s'échapper de l'univers carcéral de la caserne ?

La résignation est une des réponses possibles. C'est la plus répandue. La résignation suppose *l'oubli* : oublier que, peut-être, on était syndiqué, qu'on a manifesté en 1973 contre la loi Debré, qu'on est jeune tout simplement, comme Joël, le nouveau serveur du foyer qui a presque honte de dire à ses camarades qu'il était à la CGT-Cheminots avant de venir. Et la capacité d'oubli d'un grand nombre de jeunes du contingent est stupéfiante.

Le brutal déracinement auquel les soumet le service militaire expliqua largement ce phénomène : la Liberté – toujours assimilée à la vie civile – c'est ce dont on parle, c'est ce qu'on ne vit pas. Dès les premières heures à la caserne, on est prévenu : on peut avoir les idées qu'on veut pourvu qu'on ne les exprime pas et qu'on ne cherche pas à les faire partager à d'autres. Des idées réfrigérées pendant un an ! Ce qui va caractériser le militaire, c'est c qui le distinguera du civil. D'ailleurs, beaucoup ne préserveront leur combativité – ou même leur esprit critique – que le temps des classes : la société civile sert encore de référence, et la vie

quotidienne de la caserne ne fait pas encore ses ravages.

Le militant politique arrivant au quartier mettra peut-être beaucoup de temps à comprendre et à ne pas mépriser ces silences. On ne « mobilise » pas le bidasse comme on mobilise le lycéen. À force de se dégrader, il finira lui aussi, par comprendre ce qui pousse les soldats à cette résignation, à cette forme d'automutilation : le silence et l'oubli contre l'espoir qu'on te foute la paix, dans ton réduit, dans ton recoin. *La peur suffit à maintenir l'ordre de la caserne.*

Le déracinement et l'absence de tout droit affaiblissent beaucoup de jeunes appelés. La peur les dissuade souvent de l'action collective ou individuelle. Pour beaucoup, la résignation est le moyen de revendiquer les faveurs de la hiérarchie. Ils n'en pensent pas moins...

Le service militaire, dans sa forme actuelle, leur fait horreur. S'ils viennent à trouver dans leur armoire un exemplaire du journal du comité de soldats de leur unité, ils approuveront les revendications qu'il contient. Mais ils ont choisi de ne pas comprendre – comme si, comprendre, c'est déjà se révolter, comme si réfléchir, c'est déjà désobéir.

La plupart d'entre eux ne parviendront à cette résignation qu'au prix d'une extrême *violence* sur eux-mêmes.

Bien sûr, il y a des résignés heureux – une infime minorité : ceux qui ont monnayé leur silence contre quelques avantages consistants. Ce sont les « planqués » du régiment : les « pistonnés » affectés à proximité de leur domicile ; les « exempts » de tout acabit – exempts de toutes les corvées, de toutes les marches, de toutes les gardes ; ceux qui s'entassaient dans les bureaux surchauffés des états-majors grâce aux appuis qu'ils ont pu obtenir – souvent les « intellectuels » –, il faut bien le dire, avec cet antimilitarisme de façade au coin des lèvres. Ils acceptent de courber l'échine contre un régime de permissions plus favorable, une coupe de cheveux plus libérale.

Tous ceux-là, objectivement, ont intérêt à la stabilité du système.

Ils ne prendront aucun risque susceptible de remettre en cause les avantages acquis.

Les « planqués » sont comme une forme de dissuasion à la caserne. la hiérarchie y trouve son compte, c'est une manière efficace de diviser un peu plus les appelés, d'interdire ou de rendre difficile toute action collective.

La majeure partie de ceux qui se résignent sont des vaincus. Ils rechignent malgré tout. Dans un régiment de l'est de la France, l'examen du registre des punitions depuis janvier 1976 est significatif: 80% des punitions infligées durant cette période sont relatives à la mauvaise volonté des appelés pendant leur service, à leur négligence, à leur insolence.

C'est la révolte silencieuse de la grande masse du contingent: le sabotage quotidien du travail, des corvées, des gardes, les règlements de comptes de « dessous-de-table » avec les crevures, les désertions, les fausses maladies, les refus de marche, le laisser-aller vestimentaire, l'alcoolisme, les actes de vandalisme, les vols de matériel.

Mais ces révoltes se heurtent au disciplinaire.

Bien qu'il ne faille pas les négliger – le mouvement des soldats se nourrit de cette passivité et de cette grogne, expression parmi d'autres du malaise du contingent et de la crise du service militaire (peut-être n'existerait-il pas sans elles) – le plus souvent elles seront vouées à l'échec parce qu'individuelles et spontanées.

L'institution militaire *produit* ces formes de délinquance, elle les *réprime* très durement; mais aussi elle les *favorise*: pour elle quoi qu'il en soit, toutes ces révoltes valant mieux que l'action collective.

Le Résigné, le Planqué, le Délinquant... Ces personnages ont toujours peuplé l'univers de la caserne.

La dissidence

Pourtant, depuis 1968, parmi les personnages dominants à la caserne, on trouve des figures nouvelles: ceux qui n'acceptent plus de subir, silencieux, leur embrigadement et qui choisissent de lutter. Bien qu'il ne cesse de croître, leur nombre est encore réduit. Comment expliquer l'émergence de la dissidence à l'intérieur des casernes? Qu'est-ce qui pousse ces appelés à se regrouper, malgré toutes les difficultés, contre toutes les attentes, à rompre le *statu quo* dont se satisfont encore de larges couches de la jeunesse encasernée?

Il ne s'agit pas de nier que la formation d'un comité de soldats, au sein d'une unité, ait des implications directement politiques et stratégiques. Pour autant, à sa source, la dissidence dans les casernes ne s'organise pas à partir de visées stratégiques; les appelés se regroupent pour réagir aux conditions de vie qui leur sont imposées et pour conserver une identité dont on essaie de les spolie par des règlements archaïques qui les maintiennent dans une condition de sous-hommes, de zéros sociaux. Ils se regroupent parce que la vie de la caserne ne leur concède pas la moindre parcelle d'autonomie, la moindre source de plaisir.

Parmi ceux qui, instinctivement, refusent: des « militants », bien sûr, un peu déroutés le plus souvent parce que les réponses qu'ils s'étaient préparées se heurtent au silence du plus grand nombre, à la rigueur de règlements qu'ils n'auraient pu imaginer.

D'autres, qui ne sont plus des « militants » ou qui ne l'ont jamais été: affranchis assez tôt de l'autorité parentale, participants occasionnels de la grève du lycée ou du CET, manifestants d'un jour contre la loi Debré ou contre les centrales nucléaires, saltimbanques des concerts pop et fumeurs de joints. Tous, d'une manière ou d'une autre, ont eu une pratique de la liberté. L'autoritarisme leur est tout de suite intolérable. Le milieu des dissidents n'est pas homogène, mais il ne met

pas longtemps à se constituer. C'est une question de survie. Aucun espace institutionnel de la société civile n'arriverait à rassembler aussi facilement des personnages aussi différents, des courants de sensibilité aussi hétérogènes.

Le plus souvent, à l'origine des regroupements informels d'appelés ou de la création d'un comité, ce sentiment confus qu'il n'est plus possible de supporter ce « ras-le-bol » qui éclate de toutes parts, la volonté de faire quelque chose, de conserver un contrôle sur le déroulement de sa vie quotidienne. Faire quelque chose. On ne sait pas bien quoi.

La brutalité de l'incorporation brouille les pistes, les repères, les codes et les références. Les réflexes militants ne jouent plus tout à fait, les schémas politiques se lézardent. Parler... Durant les premiers jours des classes, la loquacité des nouvelles recrues est surprenante. La banalité est la règle, mais peu importe, les liens commencent à se nouer, les sensibilités se croisent, les clans se forment. Entre ceux qui « acceptent » par découragement ou par lassitude et ceux qui, confusément, « refusent », le partage se fait presque naturellement. On repère très vite les proximités d'intérêt, de langage, d'identité : la parole c'est le premier anticorps face aux règlements qui mutilent, aux interdits qui balisent l'espace de la caserne. Les regroupements informels qui naissent alors entre quelques appelés prennent tout leur sens : il s'agit de préserver son identité, ses propres valeurs – commentaires assidus des pâles événements de la vie quotidienne, gestes d'entraide presque insignifiants, échange de livres et de nourriture. On vient de se rencontrer, on a l'impression de se connaître depuis toujours : pendant la période des classes, les amitiés qui se nouent autour de quelques gestes de résistance ont une profondeur immédiate. Tout se joue dans cette période où la vie collective est la plus intensive, où la vie civile est encore proche. Dans ce premier temps des classes, la « préservation » tient lieu de politique. On s'essaie,

bien sûr, à quelques discussions dans les chambrées – avec méfiance, parce qu'il ne faut pas trop se dévoiler. C'est encore le temps des réactions incontrôlées contre l'absurdité de la vie quotidienne, contre les ordres imbéciles, après quelques semaines on ne fera même plus attention.

On commence par se défendre et se préserver, puis on finit par se convaincre qu'il faut aller plus avant, qu'il faut peser d'un autre poids. Parfois, c'est l'apprentissage de l'échec des révoltes individuelles qui pousse à franchir le pas, à se ressaisir. à envisager d'autres solutions : cette sensation qu'à plusieurs on sera moins exposé à la répression, qu'on sera plus efficace. Les événements se chargeront aussi de précipiter les choix. Beaucoup de comités de soldats sont nés de ces regroupements informels de quelques appelés à la faveur d'un événement marquant de la vie quotidienne de la caserne, vécu comme inacceptable.

À A..., c'est le refus signifié à une chambrée de modifier l'ordonnancement réglementaire des lits et des armoires qui provoquera une réaction collective. Ailleurs, le refus d'une permission, une punition exemplaire infligée à un camarade proche, un repas exécrable inciteront quelques appelés à organiser une pétition, à entreprendre une démarche collective. On pourrait multiplier les exemples. Dans tous les cas, l'événement jouera le rôle de catalyseur. En un instant, tout bascule : on mesure tout à coup le temps perdu, les concessions multiples, les reculades. Des pans entiers de sa propre histoire remontent à la surface. La vie va reprendre sa logique, et avec elle le désir de lutter. Rien n'est encore défini. Il n'y a pas encore de programme ni de structures seulement ce plaisir indéfinissable de se retrouver, de sentir sa force.

Dans un régiment du génie presque ordinaire

À V..., les nouvelles recrues de la 75/12 viennent d'arriver à la caserne ; une incorporation comme une autre. la

lassitude de l'encadrement, les sourires imbéciles des petits gradés qui vont pouvoir en imposer. Chacun s'observe dans la salle de cinéma où l'on nous a regroupés pour attendre. Après quelques jours, un petit noyau se constitue à partir d'une dizaine d'appelés de la 1^{re} section, celle qui forme les futurs caporaux et sergents qui seront chargés de l'instruction.

La rencontre se fait assez rapidement, presque par hasard. Le chef de section, pour donner libre cours à un libéralisme de façade ou de circonstance, aurait commandé d'élire un représentant de section chargé de lui transmettre les critiques ou les desiderata des chambrées. À la caserne, généralement ceux qui sont élus ce sont toujours les volontaires, qui sont souvent les désignés. Ce soir-là, nous en avions décidé autrement. L'élection serait une véritable élection, et l'occasion d'une rencontre des chambrées. Nous nous sommes retrouvés à quarante. Les idées fusaient, les langues se déliaient. Le délégué en question ne remplira jamais son rôle, mais peu importe, nous nous étions rencontrés au détour de quelques sourires complices, de quelques réflexions timidement avancées. Dès lors, on ne va plus se quitter. À l'intérieur de la caserne, notre petit réseau remplira des fonctions diverses : échanges des informations que nous pouvons nous procurer, discussions suscitées dans les chambrées. En fait, il s'agit surtout d'un réseau d'entraide qui nous permet de tenir bon, de résister aux agressions quotidiennes. À l'extérieur de la caserne, nous commençons à nous rencontrer, à mesurer nos proximités, nos différences.

Un matin très froid de décembre 1975, lors d'un exercice de tir, les casques réglementaires de protection font défaut : l'un des appelés est transporté à l'hôpital où l'on constate qu'il vient de perdre plusieurs décibels à l'oreille gauche. Tout l'après midi nous parcourons les chambrées pour inciter les copains à refuser de tirer le lendemain sans les casques de

protection. La réaction est unanime. Le chef de section cède à nos exigences.

Un autre jour, R. dépose sur le bureau du commandant de compagnie une demande exceptionnelle de permission. Sa femme est malade et il demande de pouvoir garder leur enfant. Refus sans motif...

Le lendemain, il vient à la caserne avec l'enfant. Le gosse se promène paisiblement dans les couloirs, affublé de quelques oripeaux militaires : trouvés ici et là. Aussitôt l'enfant est pris en charge dans les chambrées, les discussions vont bon train. Par un geste presque anodin, R. venait de montrer à tous qu'il était possible de défier l'autorité : quelques heures plus tard, sa permission lui sera accordée.

Pendant ces événements, nous n'étions pas restés inactifs. Mais surtout, nous avons pris conscience de notre force : nous avons compris que nous pouvions être le maillon ; le plus solide de la « chaîne », contre toutes les apparences et les certitudes, parce que nous étions les seuls à ne rien risquer de perdre.

Il y eut entre nous d'autres pratiques plus ordinaires de la dissidence. Boycottage des séances d'ordre serré, mauvaise volonté pendant les séances d'instruction, critique permanente des petits gradés qui étaient nos principaux interlocuteurs, questions inopportunes pendant les cours, protestations dans l'obscurité des séances de cinéma...

Quelques semaines plus tard, grâce aux quelques contacts qu'avait l'uni d'entre nous, nous rejoindrons le comité.

Le comité, envers de la caserne...

Depuis l'« Appel des 100 » jusqu'à l'initiative des appelés du 19^e régiment du génie de Besançon de se constituer en section syndicale, la force de proposition du mouvement des soldats comme ses capacités d'initiative sont apparues en de multiples occasions et ont été maintes fois soulignées. Mais les structures de lutte du mouvement des soldats remplissent aussi

– à l'intérieur des casernes – d'autres fonctions spécifiques qu'il n'est pas aisé de discerner quand on reste extérieur aux conditions de la vie quotidienne des appelés ou quand l'attention est surtout polarisée par les initiatives proprement politiques du mouvement, celles dont la presse se fait l'écho.

Le rôle que jouent, dans les premiers temps des classes, ces regroupements informels, ces réseaux de complicité ou de solidarité qui se constituent sur un large assentiment antiautoritaire, permet de mieux saisir ces fonctions.

La plupart de ceux qu'on retrouvera dans les comités ont eu connaissance, dès avant l'incorporation, des manifestations les plus spectaculaires du mouvement des soldats. La plupart en ont suivi pas à pas les péripéties parce qu'ils étaient déjà militants dans la société civile ou parce que l'imminence de leur départ sous les drapeaux les rendait particulièrement disponibles aux échos qui provenaient des casernes. Ils avaient présentes à l'esprit les grandes revendications de

l'«appel des 100» ou les discussions à propos du droit syndical à l'armée. Mais, dans les premières semaines, ils cherchent surtout à se défendre, à se préserver contre les agressions quotidiennes et tentent de créer les conditions d'un nouvel équilibre individuel et collectif. L'enjeu est de taille : s'ils n'y parviennent pas, ils seront vaincus. Naissent alors, ici et là, sous des formes très différentes, avec une intensité variable, de minuscules contre-sociétés qui préfigurent les comités de soldats. Ceux-ci ne perdront pas de cette signification originelle, même s'ils remplissent des fonctions plus étendues.

Le comité, c'est le moyen de survivre au sein de l'univers concentrationnaire. Et c'est peut-être ce trait caractéristique qui permet le mieux de comprendre l'extraordinaire stabilité de ces structures, malgré la répression quotidienne, les difficultés, ainsi que l'exceptionnelle unité qui y règne, comme si les clivages politiques qui paralysent souvent artificiellement les luttes dans la société civile étaient transcendés par un enjeu plus fondamental. [...]



Éditorial du *Soldat* (mars-avril 1975)

Nancy, Karlsruhe, Verdun : la lutte continue

Dorénavant, le pouvoir est obligé de compter avec ceux-là mêmes qu'il voulait maintenir à l'état de « zéros sociaux » : les soldats.

Par les décisions qu'il a prises au Conseil des ministres du 5 mars, le gouvernement a été contraint de reconnaître que les soldats avaient des revendications et d'y répondre.

Certes, nous n'avons pas obtenu satisfaction sur toutes les revendications de l'« Appel des 100 », et mieux, on ne peut pas dire que le prêt à 250 francs par mois et un voyage gratuit par mois soient vraiment satisfaisants. Mais le point essentiel est que la preuve est faite que *la lutte paie !*

Car qui pourrait croire que si les soldats n'avaient pas lutté depuis des mois dans les casernes, manifesté dans les rues, le pouvoir aurait bougé le petit doigt ?

Mais disons clairement ce que nous pensons des mesures du Conseil des ministres : pour nous, il ne s'agit pas d'augmenter le prêt, mais avant tout d'obtenir un salaire car nous sommes des travailleurs sous les drapeaux. C'est pour cela que nous exigeons le Smic. Ensuite, alors que nous n'avons pas le droit de choisir librement notre lieu d'incorporation (pourquoi nous envoie-t-on à des kilomètres de notre domicile, si ce n'est pour mieux nous isoler), un voyage gratuit par mois ne change rien au fond du problème.

Nous réclamons le libre choix du lieu d'encasernement et puisque c'est l'armée qui nous encaserne, tous les transports gratuits.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous contenter des quelques miettes de Bourges et encore moins de pitreries de Bigeard. [...]

Malgré les quelques concessions octroyées, le pouvoir continue à réprimer les soldats qui luttent. Des dizaines de nos camarades sont aux arrêts à Nancy, Verdun, Karlsruhe...

La hiérarchie refuse que la lumière soit faite sur Serge Camier, mort en manœuvre où il fut envoyé sans aucune préparation. Nous nous passerons de leurs services. À nous citoyens, soldats, travailleurs, et à nos organisations syndicales et démocratiques, d'exiger que la vérité éclate. Que ceux qui jouent ainsi avec nos vies soient traduits devant les tribunaux ! Créons une commission d'enquête pour que ce nouveau crime ne reste pas impuni [...].

Nous avons marqué quelques points, maintenant il faut aller plus loin. Il faut s'organiser en comités de soldats dans chaque caserne, il faut lutter collectivement à chaque fois que l'on nous refuse le droit d'être des citoyens à part entière.

Appel des soldats du 19^e R.G. de Besançon

Section syndicale du 19^e R. G.
en liaison avec U.L. C.F.D.T.

à tous les soldats, marins et aviateurs

Par la constitution d'un syndicat, avec des délégués élus et révocables par l'ensemble des soldats, nous pourrions obtenir satisfaction sur nos revendications, en particulier :

- AUGMENTATION IMMEDIATE DE 500 FRANCS POUR TOUS
LE S.M.I.C. TOUT DE SUITE POUR LES SOLDATS SOUTIENS DE FAMILLE
- GRATUITE TOTALE DES TRANSPORTS
- DES LOCAUX PROPRES, SAINS, DESINFECTES
APPLICATION DES CONDITIONS ELEMENTAIRES D'HYGIENE
- LIBRE CHOIX DU LIEU ET DATE D'INCORPORATION
- DROIT DE CONTROLE DE LA QUALITE DE LA NOURRITURE
- LIBERTE TOTALE EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE
- SUPPRESSION DES BRIMADES SANCTIONS ET PROLONGATION DU TEMPS DU SERVICE
- ALIGNEMENT DES NORMES DE SECURITE MILITAIRES AUX NORMES CIVILES
- LIBERTE D'EXPRESSION, DE REUNION ET D'AFFICHAGE A L'INTERIEUR DE LA CASERNE

Nous nous sommes organisés en section syndicale en liaison avec l'U.L. C.F.D.T.

**NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES COMITES DE SOLDATS
A S'ORGANISER EUX AUSSI EN SECTIONS SYNDICALES**

**NOUS APPELONS LE MOUVEMENT DES SOLDATS, MARINS ET AVIATEURS
A SE COORDONNER, S'UNIR DANS DES ETATS GENERAUX
AVEC POUR OBJECTIF LA CREATION D'UN SYNDICAT DE SOLDAT
INDEPENDANT DE LA HIERARCHIE MILITAIRE
ET EN LIAISON
AVEC TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES OUVRIERES**

**NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SYNDICATS OUVRIERS
A SOUTENIR NOTRE ACTION !**

**TRAVAILLEURS DE BESANCON,
JUGEZ PAR VOUS-MEMES
QUELLES SONT NOS CONDITIONS D'EXISTENCE A LA CASERNE !**

LOGEMENT

Nous sommes entassés dans des chambrées de 7 à 36 hommes où il est impossible d'avoir l'hygiène nécessaire :

- des locaux sinistres, malsains et souvent mal chauffés,
- 3 salles de douches pour 1200 soldats,
- des W.C mal conçus, vieux, qui restent souvent bouchés, certains ne sont même pas munis de chasses d'eau, les soldats les remplaçant par des casques pleins d'eau, des draps changés à plus d'un mois d'intervalle,
- des salles de garde sales et insalubres : les soldats sont obligés de coucher tout habillés, avec leurs rangs, dans des literies changées très rarement. Les morpions, les araignées et autres bestioles y pullulent à l'aise. Ce sont d'ailleurs les seuls à se promener librement dans les casernes.
- des salles d'arrêt dans le même état, mais en pire, car il n'y a pas d'aération.

NOURRITURE

La nourriture est souvent indigeste, peu appétissante et rarement suffisante. Les repas sont très mal équilibrés et d'une fraîcheur plutôt douteuse.

Nous demandons une nourriture saine et suffisante.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Au garage, les fosses de réparation des camions ne correspondent pas aux normes civiles de sécurité. Il n'y a ni éclairage ni aération, les soldats qui y travaillent risquent l'aphasie à tout moment.

Engagés!

Le 30 novembre 1975, des personnels officiers et sous-officiers en situation d'activité lançaient un « appel aux officiers, sous-officiers d'active et engagés ».

Depuis votre entrée dans l'armée, depuis « Coët », les écoles d'application ou Saint-Maixent, vous avez été immédiatement confrontés à la discipline, on a fait d'elle votre identité. Vous avez dû vous insérer dans cette hiérarchie mal à l'aise, désorientée face à ses propres problèmes. Les problèmes posés par le fonctionnement de votre formation et par le fonctionnement de l'armée en général étaient si grands qu'ils ont, en définitive, été posés par les appelés, ceux-là mêmes que vous étiez chargés de former Plus libres, parce qu'ils n'étaient pas embourbés dans une hiérarchie qu'ils craignent et qui ne représente pas pour eux ce qu'elle est pour vous, les appelés ont réagi. Ils ont posé nettement le problème du syndicalisme dans les faits.

On a voulu vous donner comme raison d'exister la séparation de l'armée en deux clans, les cadres d'active d'une part, le contingent de l'autre.

Aujourd'hui des dizaines de soldats du rang sont mis aux arrêts de rigueur et treize d'entre eux sont inculpés et risquent de cinq à dix ans de détention criminelle. Ils ont réclamé des droits démocratiques dans les régiments, dans les corps de troupe, comme ils existent partout dans la société. Ils posent ainsi des questions qui nous concernent mettre fin au ghetto de l'institution militaire, à la coupure avec la vie civile, poser le problème de la liberté d'expression et d'association, condition fondamentale pour une vie interne, alors que nous aussi nous pouvons avoir certaines revendications : redéfinition de l'ensemble de la carrière militaire ; mise en avant d'un autre type d'avancement (notamment fondé autrement que sur la « cote d'amour ») ; aménagement d'un règlement intérieur en accord avec tous les intéressés, officiers, sous-officiers et hommes du rang ; suppression de la sécurité militaire qui porte atteinte aux libertés et à notre vie privée ; droit d'élection de délégués représentant toutes les catégories de personnels militaires ; droit de résiliation de contrats pour les engagés et possibilités de départ pour les officiers et sous-officiers de carrière, sans parler des conditions de vie (traitement des personnels, mutations, logement...) Face à cela, quelle est la réaction du gouvernement ? Il essaie de nous monter contre les hommes du rang. Il parle de « chaos », d'« ennemi intérieur », de « téléguidage de l'étranger »... alors qu'il ne s'agit que des droits élémentaires, reconnus partout ailleurs, et qui doivent être admis dans l'armée. Pour nous, cela conduit naturellement au droit syndical pour tous les militaires, appelés comme engagés.

Treize soldats au moins, et des civils peut être, vont être traduits devant la Cour de sûreté de l'État. Ce procès posera la question de ce qu'est l'armée aujourd'hui. Elle nous concerne tous, appelés, engagés, sous-officiers, officiers, personnels affiliés, et l'ensemble des citoyens.

Quel sens a cette armée à qui on refuse les libertés qu'elle est censée défendre ?

Les soldats qui vont passer devant les tribunaux ou la Cour de sûreté de l'État expriment un malaise général qui est aussi le vôtre. Ce mouvement des hommes du rang pour les libertés démocratiques et syndicales à l'armée, il doit aussi être le vôtre.

Le Soldat n° 4 (octobre 1975), extrait de l'éditorial

[...] La crise de l'institution militaire gagne en profondeur, elle n'est plus seulement crise de la jeunesse encasernée, mais irrigue l'ensemble du corps militaire, à tel point que certains professionnels se sentent tentés par certaines formes, même ambiguës, de syndicalisme dans les régiments; l'impact des événements portugais ne venant pas tiédir le trouble de certains officiers et sous-officiers. Il ne faut nourrir aucune illusion, mais les événements semblent nous donner raison, de dire depuis toujours que le terme de « crevures » est un peu pauvre pour comprendre ce qui peut se passer au sein de cette « grange muette ».



Un collectif d'anciens engagés aux côtés des soldats

[...] Le malaise de l'armée n'est pas terminé. Une fraction de plus en plus importante d'engagés participe aux luttes des soldats contre cette armée qui embri-gade la jeunesse, qui exproprie les pay-sans, qui par le biais de l'ordonnance de 1959 peut contrôler l'ensemble de la po-pulation et contrôle déjà une grande par-tie de certains secteurs civils (industrie, recherche...).

Anciens cadres de cette société iso-lée du reste de la nation, nous prenons aujourd'hui la parole. Voulant affirmer no-tre volonté de nous battre avec nos cama-rades, nous nous sommes regroupés en Collectif des anciens engagés. Par celui-ci, nous entendons tout mettre en œuvre pour que les droits élémentaires soient enfin reconnus aux militaires.

Les comités de soldats fleurissent partout (150 répertoriés par la Sécurité militaire, dont plus de la moitié publie ré-gulièrement un journal).

Des milliers de militaires désertent chaque année (en 1976, 8042 prévenus militaires sont passés devant les tribu-naux des forces armées, près des deux tiers étaient jugés pour désertion).

Enfin, plusieurs milliers de jeunes (dont près de 2000 objecteurs) refusent de cautionner par leur présence cet em-brigadement de la jeunesse.

Ces faits démontrent clairement que ce n'est pas à coup de « réformatives dé-risoires » (loi n° 75-100 du 30 octobre 1975 par exemple) que le gouvernement réglera la crise profonde de l'institution militaire. En réalité, la série de réformes de l'été 1975 ne visait qu'à désamorcer le mouvement de contestation au sein des armées. Force est bien de constater que ce replâtrage a échoué.

Comme les travailleurs, les militaires veulent s'exprimer, affirmer leurs opinions, pouvoir en changer, participer aux débats

du pays. Ils doivent défendre leurs droits à travers une organisation indépendante de la hiérarchie militaire et liée aux confédé-rations ouvrières.

Nombreux sont les jeunes engagés qui, quelque temps après avoir signé, s'aperçoivent qu'ils se sont trompés ou plutôt qu'ils ont été trompés. Trompés par la publication mensongère effectuée par le SIRPA dans les établissements scolaires.

Alors que la crise économique accroît le chômage, le mode de recrutement des engagés, avec ses contrats trompeurs, est un piège pour les jeunes.

Nous dénonçons la propagande men-songère de l'armée, notamment lors-qu'elle fait miroiter un métier, et appelons tous les enseignants et lycéens à essayer, chaque fois qu'un débat est organisé dans leur établissement, de le faire annuler ou de le rendre contradictoire.

Nous faisons actuellement circuler une pétition qui rassemble tous ceux qui déci-dent de porter plainte contre l'armée pour publicité mensongère tendant à influencer et à déterminer le choix du public.

Nous réclamons

- L'interdiction des contrats aux mi-neurs;
- Le droit réel à la résiliation du contrat sur simple demande pour tout engagé qui exprime le besoin de quitter l'ar-mée avant la fin de son engagement.

Nous nous opposons à tout ce qui est fait dans les casernes et les bases pour accroître nos divisions internes et nous séparer des appelés. La jonction des lut-tes des appelés et des engagés doit dé-passer le stade actuel.

Engagés, appelés, nous devons nous unir pour mener le même combat. Nos conditions d'hygiène, de sécurité et de travail sont un scandale permanent. Nous réclamons le droit de contrôle sur ces conditions par les personnels militaires et les organisations syndicales. Nous refu-sons le contrôle systématique par l'armée des soins que nous pouvons recevoir et demandons libre choix du médecin (civil

ou militaire) pour tout consultant. Nous demandons le droit à la participation culturelle à l'intérieur et à l'extérieur des casernes.

Nous affirmons notre droit inaliénable à la liberté d'expression et d'organisation syndicale et politique comme l'ensemble des citoyens de ce pays.

Nous demandons donc :

- La suppression de la justice militaire, de ses tribunaux d'exception, de la Sécurité militaire ;
- La liberté d'association, d'expression, de réunion, la libre circulation de tous les tribunaux ;
- Le droit d'objecter à tout moment et pour tout motif.

Notre lutte est partie prenante de celle menée depuis des années par les appelés.

Nous demandons la levée des inculpations et des sanctions qui frappent ceux qui soutiennent et/ou ceux qui s'organisent et luttent au sein de l'armée.

Nous nous adressons à toutes les organisations ouvrières et démocratiques pour qu'elles soutiennent nos revendications et notre action.

Ce collectif d'anciens engagés prend naissance, comme tout nouveau-né il a Besoin d'un soutien...

Nous appelons tous les militaires d'active à se joindre à notre lutte en nous apportant leur témoignage et leur collaboration.





Déclaration des comités de soldats **réunis le week-end du 1^{er} mai 1977**

À l'occasion du 1er mai, en dépit des difficultés d'acheminement liées à la grève de la SNCF, une rencontre de comités de soldats au niveau national s'est tenue ce week-end.

Premier jalon dans l'approfondissement du débat national au sein du mouvement des soldats, cette rencontre a permis un large échange de vue sur la situation présente.

Nous avons tout d'abord fait un premier bilan de la répression qui a frappé plusieurs dizaines de nos camarades à Bourg-Saint-Maurice, Spire, Vieux-Brisach, Toulon, pour ne citer que ces corps. Nous dénonçons, une fois de plus, ce gouvernement qui ne sait répondre que par la répression aux légitimes revendications et luttes des soldats. Mais ceci ne fait que renforcer notre détermination, et plus que jamais, la lutte continue.

En particulier, nous tenons à dénoncer l'armée briseuse de grèves et nous appelons l'ensemble des soldats à refuser cette manœuvre qui vise à affaiblir le mouvement des éboueurs. Nous nous affirmons solidaires des travailleurs de la voirie dans leur lutte.

De même, nous soutenons les paysans du Larzac dans leur résistance à l'extension des camps militaires et les comités de soldats présents appellent le mouvement des soldats à appuyer la lutte populaire du Larzac.

Travailleurs sous l'uniforme, non seulement nous sommes solidaires des luttes des ouvriers et des paysans, mais encore nous savons que seule une mobilisation pourra faire aboutir nos revendications.

En particulier, les comités de soldats présents s'engagent et proposent à l'ensemble du mouvement de le faire, de mener une campagne prolongée :

- pour exiler l'amélioration des conditions de transport des soldats et leur gratuité totale ;
- pour obtenir de réelles conditions de sécurité et d'hygiène, notamment lors des exercices et transports routiers, garanties par un contrôle permanent des soldats.

Soldats, éboueurs, solidarité

Libération de nos camarades emprisonnés

Droits démocratiques à l'armée, liberté d'expression, de réunion, d'association

Appel de la coordination Rhône-Alpes des comités de soldats

**Coordination Rhône-Alpes des comités de soldats : 93^e RAM
de Grenoble, BA 725 Le Bourget, BA 942 Mont-Verdun, 7^e BCA
Bourg-Saint-Maurice, 75^e RI Valence, Quartier général Frère,
des soldats du 27^e BCA Annecy**

Nous ne voulons pas être des zéros sociaux

En tant que soldats, travailleurs sous l'uniforme, notre condition est encore aggravée par le plan d'austérité : combien d'entre nous trouveront un emploi après le service militaire, alors qu'il existe aujourd'hui plus d'un million de chômeurs ? *Nous ne voulons pas être des zéros sociaux après la caserne.*

Comment supporter les mesures d'austérité alors que notre solde est déjà ridiculement faible et que nous devenons une charge de plus en plus lourde pour nos familles, nos conjointes ? Que pouvons-nous faire avec 210 F par mois pendant nos rares permissions ? *Nous ne voulons plus être des zéros sociaux hors de la caserne.*

Comment supporter de n'avoir que le droit de se taire pendant un an ? Après les mois de classes, c'est-à-dire d'arbitraire incessant et d'engueulades renouvelées, c'est de longs mois d'ennui, de permanences, de gardes inutiles, de travail sans limitation d'horaires. Comment accepter que l'on nous refuse les droits démocratiques élémentaires, comment accepter de vivre dans des conditions d'hygiène et de sécurité souvent déplorables, comment accepter de n'avoir que le droit de se taire ? *Nous ne voulons plus être des zéros sociaux dans la caserne.*

Bidasse est mort

Aujourd'hui les soldats s'organisent :

- ils exigent d'être considérés comme des citoyens sous l'uniforme ;
- ils revendiquent le droit d'expression, de réunion d'information, d'organisation (notamment syndicale) ;
- ils exigent d'être considérés comme des travailleurs sous l'uniforme ;
- ils revendiquent une solde égale au Smic (déduction faite des avantages en nature), 40 heures de travail par semaine, la récupération des heures supplémentaires ;
- ils veulent un service à six mois, avec libre choix du lieu et du moment de leur incorporation en métropole et le droit véritable à l'objection de conscience.

C'est pour faire aboutir ces revendications que naissent les comités de soldats

Malgré la répression systématique, chaque offensive du gouvernement s'est soldée par un échec et a vu le mouvement se renforcer. Malgré le procès de Draguignan, malgré les inculpations devant la Cour de sûreté de l'État, dont un des juges vient de reconnaître l'illégitimité, malgré les inculpations dans les casernes, les comités se multiplient, se coordonnent au niveau régional. À chaque offensive de la répression, le soutien civil s'élargit comme le prouve aujourd'hui la création d'un collectif d'avocats qui exigent le droit de visite et de défense des soldats inculpés, comme le montrent de nombreuses protestations des organisations CGT, CFDT, FEN contre la répression, comme en té-

moigne la campagne victorieuse menée dans la région par les organisations syndicales pour la libération des soldats inculpés au Bourget.

Leur réponse, participation bidon

Face à la répression du mouvement de soldats, le gouvernement a déjà reculé (augmentation de la solde, modification du régime des permes, transports un peu moins coûteux).

Face à la volonté des appelés de n'être plus des zéros dociles, corvéables à merci, face à leur volonté de contrôler leur propre sort, le gouvernement a prévu de faire « participer » les appelés. Des commissions sont prévues par le règlement. Le chef de corps les crée s'il le veut, définit leur rôle et y nomme les appelés qu'il veut.

Ces commissions ne décident rien, mais elles peuvent donner leur avis si on le leur demande.

En réalité, la hiérarchie, effrayée par la détermination des soldats dans leurs revendications, se refuse à mettre en place des commissions bipartites. Le mouvement des soldats refuse ce simulacre de participation.

Nous exigeons la mise en place de ces commissions paritaires, une redéfinition de leur statut, avec le droit notamment de décision et de la libre élection des *délégués de soldats dans ces commissions*.

Nous revendiquons que les appelés élus aux commissions puissent discuter et rendre compte des problèmes posés et des réponses apportées. Nous revendiquons l'obtention d'heures de délégation accordées aux « élus » pour qu'ils puissent, comme les délégués dans l'entreprise, consulter les appelés. Nous revendiquons un local avec des permanences pour les délégués, afin que tous les soldats, lorsqu'ils le désirent, puissent consulter leurs représentants, faire connaître leurs revendications, leurs réclamations.

Notre réponse : le contrôle des soldats

Mais contrôle des soldats ne peut se limiter à la participation aux commissions paritaires. Appelés, petits engagés, *nous exigeons d'élire nous-mêmes des délégués pour exercer notre contrôle sur la caserne, par chambrées, services, ateliers, sections, compagnies, regroupés dans un « comité de caserne » indépendant de la hiérarchie militaire pour exercer notre contrôle.*

1) *Sur les conditions de sécurité* : Plus d'accidents-fatalité dus à l'imprudence ou à l'imbécilité des gradés comme à Chezy ou à Taillefer, halte aux courses en montagne sans équipement de sécurité et avec un encadrement sous-formé.

Contrôlons nous-mêmes les conditions de sécurité avant chaque exercice et manœuvre, dans les bâtiments (chauffage défectueux, conditions de sécurité dans les ateliers et service négligé), pendant les transports, non aux véhicules militaires sans ceinture de sécurité, non à l'entassement dans les « camions de la mort », non à la formation bâclée des conducteurs. Exigeons le respect des normes civiles pour le transport en commun.

2) *Sur les conditions d'hygiène* : Exigeons l'élection d'une commission « hygiène-sécurité » (pour éviter les intoxications alimentaires comme au Bourget ou à Bourg-Saint-Maurice, etc.)

3) *Sur les conditions de gestion* : Des délégués pour contrôler les livres de compte dans les casernes et la comptabilité des divers services. Des délégués pour contrôler les dépenses : halte aux destructions de stocks d'essence ou de munitions pour ne pas avoir à réduire les crédits de l'armée l'année suivante. Halte aux privilèges

abusifs (gradés se faisant reconduire chez eux aux frais de la collectivité), halte à l'exploitation éhontée des appelés par les engagés lors de leurs petites réjouissances (Noël, jour de l'An...).

4) *Sur les conditions de vie* : Non aux horaires sans limitation, aux nourritures quantitativement et qualitativement insuffisantes, aux gardes et permanences inutiles, affectations et mutations arbitraires, aux emplois du temps débilés.

5) *Sur les missions* : Exigeons de pouvoir contrôler les missions qui nous sont confiées. Refusons les missions briseuses de grèves comme lors de la grève des éboueurs de Lyon (99e à Sathonay), de l'AREA à Chambéry. Refusons l'hébergement des gendarmes ou CRS dans des casernes lors des grèves dans la région (Besançon et Lip, le Bourget et l'AREA). Refusons les manœuvres à contenu politique réactionnaire (poursuite de l'ennemi intérieur, de l'ennemi venu de l'Est, des mouvements autonomistes).

6) *Sur la formation militaire* : Halte au bourrage de crâne dans les stages commandos d'incitation à la guerre civile, aux défilés intensifs, à la parade. Pour une véritable formation militaire.

7) *Sur la discipline* : Exigeons des délégués pour pouvoir déposer nos réclamations, pour avoir la connaissance de nos dossiers, des motifs de punition, pour obtenir un véritable droit de défense des soldats face à l'arbitraire de la hiérarchie (accès aux dossiers, droit de prendre un avocat civil, publicité des débats, suppression des juridictions d'exception).

Lettre ouverte de comités de soldats aux candidats aux municipales sur des listes représentant le mouvement ouvrier et démocratique

1) Nous nous battons pour être sous l'uniforme des citoyens à part entière. Nous exigeons les libertés démocratiques élémentaires, d'expression, de réunion, d'information, d'organisation, y compris syndicale.

2) Nous exigeons d'être, sous l'uniforme, considérés comme des travailleurs. Le plan Barre, tout comme il a durement frappé les travailleurs, a encore aggravé la situation précaire des soldats à qui l'on octroie généreusement 210 F par mois. Ils exigent une solde égale au Smic, la semaine de 40 heures, 2 jours de repos hebdomadaire et le paiement des heures supplémentaires.

3) Nous exigeons le contrôle sur nos conditions de vie dans les casernes.

- Tout comme les travailleurs qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail, d'hygiène et de sécurité face au mépris du patronat, nous ne voulons plus être les victimes du mépris dans lequel on nous tient, et qui aboutit parfois, comme à Taillefer, à de véritables meurtres par imprudence. Les soldats doivent pouvoir élire des délégués pour exercer leur contrôle sur les conditions d'hygiène et de sécurité dans les casernes. Nous exigeons la constitution de commissions d'enquête civile en cas d'accident, comme à Grenoble à l'appel du comité de soldats du 6^e BCA, avec le soutien d'organisations ouvrières et démocratiques.

Nous refusons le gaspillage, les opérations immobilières spéculatives, la destruction des stocks d'essence ou de munitions, les privilèges abusifs (se faire reconduire chez soi aux frais de la collectivité) alors qu'au même moment les travailleurs font les

frais de la crise et de la politique du gouvernement et que les soldats ne reçoivent qu'une solde de misère.

Les soldats doivent pouvoir élire des délégués de contrôle sur les conditions de gestion au sein des casernes et pour ouvrir les livres de compte des différents services.

- Nous voulons une formation militaire authentique et refusons le bourrage de crâne dans les stages commandos d'incitation à la guerre civile et les thèmes habituels des manœuvres (lutte contre les rouges, l'ennemi venu de l'Est, ou l'ennemi intérieur).

Nous ne voulons plus intervenir contre les travailleurs en grève, comme on nous a obligés à le faire lors que la grève de Monin-Ordures-Service (4^e RG de La Valbonne), comme ont menacé de le faire lors de la grève des « pisteurs » (cf. l'opposition préventive du comité du 7^e BCA de Bourg Saint-Maurice). Nous refusons que leurs casernes servent à héberger les forces répressives, comme lors de la grève de l'APEA à Chambéry (cf. l'opposition du comité de la BA 725 du Bourget-du-Lac au logement des gardes mobiles sur la base). Nous exigeons des délégués pour exercer le contrôle des missions.

- Nous exigeons l'abolition des juridictions d'exception et de la Sécurité militaire, l'abolition du Règlement de discipline générale et l'obtention d'un statut juridique civil (droit d'appel, de défense, d'accès au dossier, droit de visite véritable). Nous exigeons des délégués pour exercer notre contrôle sur le déroulement des procédures juridiques dans les casernes (cf. récemment encore dans la région l'arrestation et la détention arbitraire pour 40 à 60 jours de rigueur de Monet – militant CGT –, Lavanchy et Blanc, « soupçonnés » d'appartenir au comité de soldats du Bourget-du-Lac).

II. Face à la volonté des soldats de contrôler leur propre sort

1) Le gouvernement a prévu de les faire participer. Mais les commissions prévues ne sont créées que si le chef de corps le décide et ont le rôle qu'il leur donne. Quand bien même elles existent, elles n'offrent qu'une caricature de démocratie : le chef de corps nomme les délégués (selon quels critères ?) pour représenter les soldats, sans que ceux-ci puissent consulter les appelés et rendre compte de leurs mandats.

2) Les organisations syndicales ouvrières ont adopté à ce sujet des positions claires et dont il importe de souligner l'essentiel : *application du droit civil et du droit du travail à l'armée*.

La CGT explique par exemple (dans une tribune libre de sa secrétaire Jeanine Mares, dans *Le Monde* du 29 novembre 1975) : « Les appelés doivent se voir donné la possibilité de désigner parmi eux un délégué qui pourra discuter, débattre de leurs problèmes avec les sous-officiers et officiers. De la même façon que les délégués du personnel dans les entreprises, les délégués de soldats disposeront du temps nécessaire à l'accomplissement de leur mandat et pourront en rendre compte à ceux qui leur font confiance. Des commissions composées des délégués et des hommes du commandement auront à débattre des litiges qui pourront surgir. En tout état de cause, le droit d'association doit être reconnu aux appelés. »

La CFDT demande quant à elle, dans son *Guide pratique des appelés* que : « les commissions consultatives prévues par le règlement soient partout mises en place » ; « Les appelés eux-mêmes élisent les membres de ces commissions » ; « d'autres commissions soient créées (notamment une commission hygiène et sécurité) pour traiter de l'ensemble des problèmes de la vie des appelés » ; « les appelés élus aux commissions

puissent discuter et rendre compte des problèmes traités ou non traités dans ces commissions »

3) Les comités de soldats engagent une *campagne pour l'obtention d'un véritable droit de contrôle dans les casernes et la libre élection des délégués d'appelés et sous-officiers dans les chambres, services, ateliers, sections, pour exercer ce contrôle.*

- Nous exigeons un véritable statut pour ces délégués, à l'image des délégués dans les usines (heures de délégation, droit pour les soldats de consulter les délégués, droit de rendre compte de leur mandat, possibilité de permanence, attribution de locaux).

- Nous exigeons une *redéfinition du statut des commissions paritaires* (rendues obligatoires, avec périodicité fixe, pouvoir de décision, véritable parité de composition, élections libres des délégués), la création de commissions *ad hoc* (hygiène et sécurité...) et la création de conseils de délégués des appelés et sous-officiers dans les casernes, indépendants de la hiérarchie militaire et libre d'entretenir toute relation de solidarité réciproque avec les organisations du mouvement ouvrier et démocratique.

III. Enfin, conscients de l'enjeu politique des municipales

Nous nous adressons fraternellement aux candidats des listes représentant le mouvement ouvrier et démocratique. Vous savez que ceux-là mêmes qui sont responsables de l'aggravation des conditions de vie des travailleurs et de la jeunesse, rivalisent de démagogie pour gagner le maximum de votes, dans le plus grand nombre de catégories sociales et professionnelles.

Vous savez aussi qu'une catégorie de jeunes et des travailleurs est oubliée dans ces campagnes de marketing électoral, on ne reconnaît toujours pas aux soldats les droits élémentaires de tout citoyen.

Vous savez comme nous que notre combat rejoint celui de tous les travailleurs et que nous ne pouvons vaincre sans solidarité réciproque.

C'est pourquoi, nous vous demandons de prendre publiquement position sur les revendications et propositions suivantes :

1) Soutien (de vos organisations et vos municipalités) à nos luttes pour les droits démocratiques (constitutionnels) d'information, d'expression et de revendication, d'organisation y compris syndicale.

2) Définition d'un certain nombre de mesures immédiates de solidarité des communes ouvrières avec les soldats :

- Information et regroupements des futurs appelés avant leur départ ;

- Aide matérielle, « sou du soldat » de 100 F par mois pour les appelés originaires de la commune ;

- Transports urbains gratuits (comme pour les chômeurs) sur présentation de la carte d'identité militaire ;

- Entrée gratuite pour toutes les activités culturelles et sportives gérées par les municipalités, négociations avec les directeurs de salles de cinéma et spectacles de tarifs réduits pour les appelés ;

- Droit au logement dans les Foyers de jeunes travailleurs ;

- Commissions municipales ouvrières d'enquête et de contrôle (en liaison avec les comités et délégués de soldats) des conditions d'hygiène, d'alimentation et de sécurité dans les casernements.

3) Et surtout, soutien à la campagne que nous engageons dans la région, pour les droits démocratiques et la libre expression de délégués en lutte, pour le contrôle des soldats et sous-officiers sur leurs conditions de vie, de travail et d'exercice.

Avec notre salut fraternel, les comités de soldats de 93^e RAM Grenoble, 7^e BCA Bourg-Saint-Maurice, 75^e RI Valence ; BA 725 Le-Bourget-du-Lac, BA 942 Le Mont-Verdun, 4^e RG La Valbonne, Quartier général Frère Lyon



Pétition transports gratuits et droit aux permissions

Depuis trois ans, les soldats ont exigé sans relâche des autorités militaires et du gouvernement des transports gratuits sur les lignes SNCF.

En 1975, face aux luttes du contingent, le gouvernement a été obligé d'accorder un voyage gratuit par mois.

C'est manifestement insuffisant: l'essentiel de notre maigre solde est absorbé aujourd'hui par nos frais de transport et souvent beaucoup d'entre nous renoncent à leurs permissions pour raisons financières. Les signataires exigent donc les transports gratuits sur simple présentation de la carte militaire.

Très souvent, le week-end, trains et gares sont surchargés autant pour nous que pour les usagers civils et les employés. Nous voulons des conditions de transport décentes, par l'organisation de trains supplémentaires.

Souvent, des soldats perdent plusieurs heures dans les gares ou en ville, pour avoir quitté la caserne quelques minutes trop tard: alignement des horaires de permission sur les horaires SNCF.

Pour les départs et retours de permission, comme pour les quartiers libres et autorisations de sortie, les soldats doivent encore payer eux-mêmes leur déplacement, souvent sur plusieurs kilomètres: prise en charge par l'armée (ou les municipalités) du transport caserne-gare ou ville et retour.

De plus les signataires exigent, comme dans le civil, un droit de repos hebdomadaire de deux jours, et pour cela:

- 48 heures de permission par semaine (2 fois 72 heures pour les FFA), récupérables en cas de retenue à la caserne;
- que le temps de transport soit ajouté aux 48 heures.

Cela signifie que les permissions doivent être considérées, non comme une faveur, mais comme un droit inaliénable: nous voulons passer 48 heures chez nous.

Les soldats soussignés demandent aux organisations syndicales et notamment aux syndicats des transports de s'associer à cette démarche.

Soldats candidats

Pour que les soldats soient des citoyens a part entière

Extraits des déclarations de J. Mamou et D. Péré, candidats-soldats, soutenus par IDS, aux élections législatives de mars 1978.

Déclaration de Péré Dominique, candidat, soldat à La Valbonne

Je suis soldat, appelé au 4^e RG de la Valbonne, et je me présente aux élections législatives dans la 4^e circonscription de Lyon contre Barre, Premier ministre, et à ce titre, responsable de la situation scandaleuse faite aux soldats, notamment appelés, dans les armées.

Après avoir tenté d'étouffer par la répression et l'intimidation la voix des soldats qui se battent dans l'institution militaire, comme c'est le cas des comités de soldats existant dans les régiments de la Valbonne, pour obtenir les droits démocratiques élémentaires, des conditions de vie décentes ; voilà que le pouvoir s'efforce d'empêcher les soldats de s'exprimer pendant la campagne électorale.

Mais ma candidature vise aussi à témoigner de ce qui se passe dans les casernes

Si la hiérarchie tente d'entraver les candidatures de soldats, c'est pour empêcher qu'ils témoignent sur ce qui se passe dans les casernes. J'entends, en me présentant aux élections législatives, permettre que l'opinion publique soit sensibilisée à la condition faite aux soldats dans les casernes.

Je veux revendiquer les droits démocratiques élémentaires que l'on refuse encore aux soldats alors que la constitution les garantit à tous les citoyens.

Les soldats sous l'uniforme doivent rester des citoyens

Je réclame, comme des milliers de soldats, les libertés d'information, d'expression, de réunion et d'association sous toutes les formes qui leur paraîtraient souhaitables, et en particulier syndicales.

Parce qu'un système de défense lié à la population, et non tourné contre elle, ne peut reposer que sur des individus conscients, informés et responsables, je demande au Parlement d'abroger les textes de discipline militaire comportant des clauses de limitation des droits d'expression, d'organisation ; de supprimer les juridictions militaires (TMA, TPFA, la Sécurité militaire, le Code de justice militaire).

Je réclame également pour tous les citoyens, le droit à un véritable statut de l'objection de conscience sans clauses dissuasives ni répressives.

Comme des milliers de soldats, organisés ou non dans un comité de soldats, je réclame des conditions de vie décentes dans les casernes.

Il n'est pas concevable que les soldats soient contraints à des conditions de vie misérables ; il faut exiger :

- le « prêt du soldat » indexé sur le Smic pour les appelés, frais d'entretien et d'hébergement déduits.

La dépense matérielle des appelés fait d'eux des assistés sociaux. Cette charge budgétaire pèse lourd sur les budgets des familles les plus défavorisées, ce service soit disant égalitaire, aggrave ainsi les inégalités sociales civiles.

- l'affectation près du lieu du domicile et les transports gratuits du domicile à la caserne : l'affectation systématique du soldat à des centaines de kilomètres de son lieu d'origine n'est, au vu du chassé-croisé invraisemblable qui se produit, destiné qu'à le déphaser de son milieu social et à lui ôter toute volonté de résistance à l'autorité dans le cas de missions illégitimes. Elle coûte à l'État plusieurs milliards de remboursements

annuels à la SNCF. Elle pénalise durement les appelés en engoutissant en frais de transports les deux tiers de leur maigre solde.

Si l'enveloppe budgétaire relève de décisions nationales, les soldats, par le biais de leurs représentants élus, doivent pouvoir contrôler les dépenses, afin d'améliorer leurs propres conditions de vie et d'éviter les gaspillages en tous genres et notamment énergétiques.

- le droit inaliénable à la permission hebdomadaire de 48 heures pour tous les militaires ; les quartiers libres le soir en dehors des strictes nécessités de service (deux conditions qui, couplées à l'affectation près du lieu de domicile, doivent rendre aux militaires le temps minimum nécessaire à une vie personnelle, familiale).

D'une façon générale, il s'agit de limiter le temps de présence à la caserne aux seules nécessités du service, discutées avec les délégués des soldats, avec possibilité de récupération des heures de permanence et de manœuvres.

- Le libre choix de la date d'incorporation entre 18 et 25 ans. La loi Debré, ramenant sauf dans quelques cas très particuliers, la date maxima de sursis à 21 ans est de ce point de vue une loi régressive idéologiquement, mais surtout socialement : les difficultés de reprendre les études après le service militaire accroissent les inégalités sociales.

Aux droits démocratiques élémentaires, aux conditions de vie décente, il faut ajouter aussi un véritable droit de contrôle sur ses missions.

Il faut combattre les missions de maintien de l'ordre intérieur, toutes les missions dirigées contre les travailleurs en lutte (grève des éboueurs, Monin-Ordure, etc.)

Un engagé aux côtés d'un appelé

Les revendications légitimes des appelés ont été reprises à leur compte par une partie non négligeable d'engagés tels que : le droit à la résiliation du contrat, l'interdiction d'engagement de mineurs, l'interdiction de la publicité mensongère.

C'est la nécessité pour les appelés et les engagés de se battre conjointement pour la satisfaction de leurs revendications qu'exprime la présence à mes côtés de Jean-René Quinard, ex-sous officier d'active, membre du collectif des anciens engagés.

Déclaration de Jean-René Quinard, suppléant, ex-engagé

Ancien sous-officier d'active de l'armée de l'air, je me présente aux élections comme suppléant d'un soldat appelé. Membre du collectif des anciens engagés, je désire faire entendre avec lui la voix de tous les soldats.

1) Faire entendre la voix de tous les soldats

Cette candidature a pour but de faire entendre la voix de nos camarades (appelés et engagés) privés des droits démocratiques reconnus à tous les citoyens de ce pays par la Constitution.

De plus en plus de militaires d'active et du contingent se demandent à quoi ils servent. Comment peut-on leur demander alors de défendre des droits et des libertés qui leur sont refusés ?

Comme tous les travailleurs (de ce pays), les militaires veulent pouvoir s'exprimer, affirmer leurs opinions, participer aux débats qui se déroulent actuellement.

Je m'oppose à tout ce qui est fait dans les casernes et les bases pour accroître les divisions internes entre les engagés (sous-officier, officiers) et séparer ceux-ci des appelés.

2) Dénoncer la publicité mensongère de l'armée

Avec d'anciens cadres de l'armée, qui, de plus en plus, rejoignent le Collectif des anciens engagés, je dénonce l'entreprise de publicité mensongère des Armées. Chaque année elle trompe des milliers d'adolescents (de 15 à 18 ans) en leur faisant signer des contrats très longs. Ces contrats, après une courte durée probatoire, ne sont plus résiliables, mais comme dans toutes les administrations ils doivent être rachetés.

Je réclame de droit de résiliation d'un engagement, pris le plus souvent par des mineurs. Je dénonce la désertion à laquelle sont conduits des centaines de jeunes engagés chaque année pour résilier leur contrat. Ils sont ainsi condamnés à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Il s'agit de mettre en garde tous les chômeurs qui seraient ainsi alléchés par des avantages qui s'avèrent le plus souvent inexistantes.

3) Refuser la professionnalisation accentuée de l'année

Utilisant le chômage, cette publicité a pour objectif d'attirer un maximum de jeunes (femmes et hommes) et de procéder à une meilleure sélection de ceux qui seront « déclarés aptes ». Jusqu'en 1974-1975, l'institution militaire connaissait de gros problèmes de recrutement (« déficit d'engagés » disaient les rapports officiels).

Aujourd'hui, l'aggravation du chômage aidant, les écoles militaires sont pleines et le recrutement se fait de plus en plus parmi les gens appartenant déjà à la caste militaire. Cette sélection permet d'accentuer la professionnalisation d'unités entières, de corps d'élites utilisés en France contre les travailleurs, en Afrique contre des populations entières.

Cette armée ne devient-elle pas de plus en plus l'instrument de défense d'une classe des intérêts de la bourgeoisie ? Personnellement, après 7 ans passés dans cette institution isolée du reste de la société, je le pense.

4) Refuser l'armée comme institution d'exception

Tout est fait aujourd'hui pour isoler l'armée du reste de la nation, pour isoler les militaires (appelés et engagés) des luttes sociales.

Un règlement militaire, une justice militaire, une sécurité militaire, un secret militaire applicables aussi bien aux accidents imputables à l'imprudance de la hiérarchie qu'au niveau du maintien de l'ordre, transforment les armées en lieu d'exception.

L'affectation loin du domicile pour les appelés, le refus de toute équivalence des compétences acquises par les engagés contribuent encore à isoler les militaires. Et ce ne sont pas les « journées portes ouvertes » qui peuvent y remédier.

De plus, la détermination des missions de l'armée, l'organisation de son fonctionnement sont aux mains de quelques-uns. Les soldats eux-mêmes n'ont aucun pouvoir sur l'utilisation que l'on fait d'eux.

En accord total avec la lutte menée par les soldats depuis des années pour les droits démocratiques (droit de réunion, d'information, d'organisation, notamment syndicale), pour des conditions de vie décente (gratuité des transports, solde indexée au Smic), contre la professionnalisation de l'armée, je demande au nouveau Parlement qui sera élu de prendre les mesures nécessaires à la satisfaction de leurs revendications. Seule la conjonction de la lutte des soldats (appelés et engagés) soutenue par le mouvement ouvrier et démocratique permettra de mettre fin à l'état d'exception d'une armée menaçante pour le mouvement ouvrier et démocratique.

Déclaration de Jacky Mamou, candidat soldat

Je suis un soldat appelé et me présente aux législatives pour faire entendre la voix des soldats.

La réponse des autorités militaires à ma demande de prise en considération de cette candidature a été que ce droit m'était refusé. (Ceci par interprétation de l'article 3 de l'ordonnance n° 58998 du 24 octobre 1958, interprétation restrictive récente qui n'était pas appliquée aux législatives de 1973, ni bien sûr aux dernières présidentielles.)

Les soldats sont des exclus, des citoyens de seconde zone, il en a été de même d'autres catégories sociales, on se souvient des candidates femmes dans les années 1910, alors qu'elles étaient privées du droit de vote.

Devrais-je en arriver à une candidature symbolique, illégale, provocatrice ?

Ma candidature veut propager les idées et objectifs des soldats lutte, exprimés principalement par leurs comités.

Elle est donc dédiée à ceux qui, depuis l'Appel des Cent, Draguignan et Besançon ont payé et payent encore leur combat pour la liberté ; sans oublier les engagés et militaires de carrière qui se sont battus pour ces causes et l'ont payé tout aussi durement.

Ma candidature veut faire entendre la voix des militaires du rang dans les débats actuels.

Des éléments de réponses aux problèmes des soldats ont été fournis, essentiellement par la gauche, mais comment ne pas l'interroger sur leurs insuffisances, leurs ambiguïtés : nous pensons notamment aux limitations apportées au plein droit d'association.

Je voudrais aussi bien sûr demander au Parlement qui sera élu de prendre en considération les revendications qui suivent. Ces revendications sont le fruit d'une réflexion collective. Les comités de soldats qui les portent pour l'essentiel doivent pouvoir être entendus librement dès maintenant.

Des droits démocratiques légitimes

Si, comme la majorité des soldats, nous restons attachés à un service national de conscription limité aux seules nécessités d'un réel apprentissage des armes, par quel paradoxe devrions-nous être le bouclier de défense des libertés alors que nous en serions nous-mêmes privés ?

La création de commissions d'hygiène et de sécurité contrôlées par les délégués élus des soldats.

Les normes imposées dans le civil par les luttes des travailleurs n'ont pas aujourd'hui leur place à l'armée ! Les dangers propres au matériel militaire, à ses conditions d'utilisation, imposent des précautions particulières que réclament la majorité des intéressés. Pourtant ils ne sont pas entendus : on meurt broyé par un train dans le tunnel de Chézy, enseveli dans un couloir d'avalanches au Taillefer, noyé dans la Durance en crue, écrasés dans des véhicules aux équipements de sécurité inefficaces ou absents, aux chauffeurs éreintés par des horaires interminables, on meurt électrocuté par une antenne radio montée sous une ligne à haute tension à Montargis, noyé lors d'un stage commando à Querlen, brûlé en manipulant des bidons d'alcool à Lyon... Et là où transparaissent les négligences coupables, les économies criminelles, le mépris des subordonnés, on devrait se satisfaire de rapports tronqués, de versions unilatérales invoquant la seule fatalité, dégageant la responsabilité de l'armée par des non-lieux bouffons prononcés par des juridictions à ses ordres.

Les soldats, les familles des victimes, au travers des commissions d'enquêtes civiles, réclament la possibilité de faire toute la lumière sur ces accidents.

Dans ce combat et sur tous les points que j'ai abordés, les soldats bénéficient déjà de l'expérience accumulée par les syndicats des travailleurs.

Les appelés étaient ceux qui, dans le passé, ont le plus fait entendre leurs protestations quant à la situation qui leur était faite. Leurs revendications légitimes ont été reprises à leur compte par de nombreux engagés, sous-officiers et officiers épris de libertés et de mieux-être.

Ce mouvement ne peut que se renforcer, autour notamment des revendications spécifiques aux engagés, telles que ; le droit à la résiliation du contrat, l'interdiction d'engagement de mineurs, l'interdiction de la publicité mensongère (miroir aux alouettes des espoirs souvent déçus d'acquisition d'une formation technique et donc d'une promotion professionnelle).

Quel service pour quelle mission ?

Je pense tout d'abord qu'il faut combattre toute tendance visant à la professionnalisation de l'armée et notamment de certaines unités (professionnalisation déjà très avancée pour les unités soit-disant destinées aux interventions extérieures projets d'armée de métier dont les justifications techniques, budgétaires, voire « égalisatrices », cachent mal là aussi certains projets politiques).

À ce propos, rappelons que l'armée a été utilisée dans la période actuelle pour masquer le chômage des jeunes, aussi bien par le service national que par un recrutement intensifié autour de contrats « à la carte ».

Nous devons aussi combattre toute inscription de missions de maintien de l'ordre intérieur dans les fonctions militaires et donc toute réorganisation des Armées dans le sens d'un quadrillage du territoire et d'une surveillance active d'une population érigée en suspect et donc défendue contre elle-même.

À ce titre, l'article 16 de la Constitution de 1958 et les ordonnances de 1959 indiquent la possibilité légale de faire passer sous contrôle militaire, par réquisition toute une série de secteurs d'activités civiles. Ces dispositions juridiques rendent visibles les velléités d'utiliser l'armée pour répondre à une crise sociale que l'on ne canalise plus politiquement. En effet, les ordonnances de 1959, portant sur la défense, en supprimant la distinction entre agression extérieure et intérieure, entre temps de paix et temps de guerre, dessinent un scénario où l'extension de la notion de menace enveloppe jusqu'à la vie sociale elle-même. Ceci représente une diffusion potentielle du pouvoir militaire qui est inacceptable (ces pouvoirs exorbitants étant concentrés dans les mains du président de la République, chef suprême des Armées, presse-bouton de l'arme nucléaire et de l'article 16).

Je prétends enfin qu'il faut combattre la conception d'une défense bâtie sur un système disciplinaire moyenâgeux, avilissant et abêtissant.

Si cette discipline rend paradoxalement l'armée inefficace, de l'avis même de certains militaires, elle ne peut donc avoir que deux buts :

- Contrôler l'esprit de la jeunesse. Dans ce cadre, toutes les oppressions qui frappent les femmes, les étrangers, les « déviants » y sont trop souvent valorisées.

- Cacher les missions inavouables, inacceptables pour des soldats-citoyens libres, informés, conscients. Il est inacceptable que les soldats se voient obligés d'accomplir la tâche répugnante de remplacer d'autres travailleurs lorsqu'ils ont volontairement cessé leur travail pour faire aboutir leurs revendications. Bien que ces pratiques ne soient pas systématiques, des exemples significatifs (aiguilleurs, PTT, éboueurs) ont montré les dangers pour les travailleurs d'une telle utilisation du contingent (décidée de concert par la hiérarchie, l'État, les patrons).

Ce qui aujourd'hui n'apparaît que ponctuellement est préparé pour être appliqué à une plus grande échelle en cas de crise aiguë (localisée ou générale), ce qui est à rapprocher des mesures de quadrillage du territoire.

Il est donc nécessaire qu'une mobilisation conjointe des soldats, des travailleurs et de tous les démocrates, rende impossible l'application de telles mesures.

De même, nous nous prononçons contre toute intervention militaire contre les peuples en lutte pour leur libération, ou comme gendarme d'une partie du monde,

au service de l'impérialisme. Des cas récents (Zaire, Sahara), qui ont été dénoncés par des comités de soldats, indiquent que le pouvoir en place veut légitimer, afin de pouvoir les développer, ces menées néocolonialistes.

Communiqué du comité de soldats du 4^e RG de La Valbonne

La Grande Muette persiste à retrouver la voix

Malgré la répression systématique qui s'abat sur ceux, dans les casernes, Qui persistent à vouloir être des citoyens et des travailleurs.

Malgré les sanctions arbitraires qui frappent ceux que la hiérarchie soupçonne à tort ou à raison de ne plus accepter de n'avoir que le droit de se taire pendant un an (dix mutations à Lyon) pour une solde de misère, loin de chez soi, sans pouvoir s'exprimer, se réunir, s'informer. s'organiser dans les casernes. sans pouvoir contrôler les conditions de vie (commissions bidons où sont désignées les soldats, ils ne peuvent ni discuter, ni s'informer). conditions souvent déplorables au point de vue hygiène et santé (comme le rappelle le grave accident du Quartier général Frères), sans droits véritables aux permissions.

La Grande Muette s'entête à retrouver la voix

Les soldats prennent position pendant la campagne électorale

On cherche à les faire se taire à l'intérieur des enceintes militaires ; ils sont exclus de la campagne électorale. Déjà privés des droits d'information minimum, affectés loin de leur domicile, coupés de la réalité sociale et politique, sans possibilité de discuter, de choisir, la hiérarchie militaire empêche les appelés à se présenter aux élections législatives.

Le comité de soldats du 4^e RG de La Valbonne exige que cela change ; les soldats doivent pouvoir s'exprimer à l'intérieur et à l'extérieur des casernes sur les problèmes qui les concernent.

La candidature de soldats

Le comité de soldats du 4^e RG de La Valbonne se propose de soutenir toutes initiatives, toutes candidatures qui permettraient d'exprimer pendant la période électorale les revendications des soldats sur les droits démocratiques et les conditions de vie décentes.

Pratiques syndicales

Les pratiques syndicales : c'est là le seul moyen pour le mouvement des soldats d'aboutir à la réalisation de ses objectifs en renforçant son audience dans les casernes et en élargissant le soutien civil à ses luttes. Ainsi seront imposées au gouvernement et à la hiérarchie militaire la satisfaction des revendications et la reconnaissance du fait syndical.

La bataille pour le droit de contrôle de la vie de la caserne et l'élection libre de délégués est l'orientation fondamentale la plus adaptée à la situation concrète dans les casernes et les bases.

Cette orientation doit permettre à l'ensemble des appelés, mais aussi aux engagés de franchir un pas décisif. Ce pas, c'est celui de la possibilité, de la nécessité même de s'organiser et d'accroître la force de la revendication collective. pour imposer la satisfaction des revendications, *pour gagner*.

Utopie ?

Nous répondons non ! Cette perspective, la coordination Rhône-Alpes des comités de soldats l'a proposée dès le printemps 1977 : « *Appelés, petits engagés, nous exigeons d'élire nous-mêmes des délégués pour exercer notre contrôle sur la caserne, par chambrées, services, ateliers, sections, compagnies, regroupés dans un comité de caserne indépendant de la hiérarchie¹...* »

La richesse de la créativité des luttes des soldats est gâchée par la chape de plomb de la clandestinité qui obscurcit, voire supprime la mémoire collective du mouvement. Ce dossier ne prétend pas rendre compte de la totalité des expériences du mouvement auquel IDS a largement contribué. Il cherche à illustrer la crédibilité des perspectives avancées en rappelant quelques luttes exemplaires.

Puisse-t-il aider le mouvement des soldats à se réapproprier son histoire !

Contrôler les conditions de sécurité

« *Contrôlons nous-mêmes les conditions de sécurité avant chaque exercice et manœuvre, dans les bâtiments, pendant les transports [...]. Exigeons le respect des normes civiles...² »*

Les accidents, les blessés et les morts se comptent par dizaines chaque année. Il n'est pas de régiment ou de base ou le matériel ne soit défectueux et les conditions de sécurité absentes. *La règle générale, c'est l'absence de réglementation protégeant les droits et l'intégrité physique des soldats.*

Patron de droit divin, l'armée fait ce qu'elle veut d'une main-d'œuvre « taillable et corvéable à merci ». La hiérarchie ordonne, le soldat doit obéir et peu importe si les jeeps se retournent (Tours, École d'application du train, 1976), si les bonbonnes d'alcool explosent (Lyon, Quartier général Frères, 1977), si les tyroliennes tuent (Quelern Centre d'entraînement commando, 1977), si les chauffages asphyxient (camp du Valdahon), si les antennes électrocutent (Montargis, École d'application des transmissions, 1977), si les canons écrasent (39^e RI, 1978), si les camions brûlent (4^e RCS, 1978), si les fleuves noient (manœuvres Rhône, 1977), si la vaccination tue (75^e RI, 1977)...

1. Depuis cette déclaration, dans de nombreuses casernes il y a eu des embryons de réalisation

2. Appel de la coordination Rhône-Alpes des comités de soldats des 93^e RAM de Grenoble, BA 725 Le Bourget-du-Lac, BA 942 de Mont-Verdun, 4^e RG de La Valbonne, 7^e BCA de Bourg-Saint-Maurice, 75^e RI de Valence, QG Frères de Lyon, 27^e BCA d'Annecy.

« *Il vaut mieux rallonger son chemin que raccourcir sa vie*³. » Sur ces questions, le droit syndical se gagne dans la lutte concrète. Dénoncer les accidents (après coup), dénoncer les carences du matériel, les horaires abusifs, les responsabilités du commandement, c'est très bien ! Les comités de soldats l'ont abondamment fait depuis des années dans leurs journaux.

Prévenir vaut mieux que guérir

Le mouvement des soldats doit trouver les moyens d'une telle prévention en organisant les refus collectifs, en discutant et refusant les ordres absurdes qui mettent les vies en péril. « *Réfléchir c'est commencer à désobéir* » a affirmé une ganache quelconque, réfléchir, discuter, refuser collectivement, c'est protéger les vies en mettant la hiérarchie sous surveillance, en contrôlant les conditions de déroulement des exercices et du travail.

Ainsi, refuser de conduire des véhicules jugés dangereux est possible, si le comité travaille étroitement avec les chauffeurs et les mécanos. Comme l'exigeaient les soldats de l'EAT : « *Étant nous-mêmes responsables du véhicule et de son entretien, nous exigeons le droit de refuser de conduire un véhicule en mauvais état*⁴... »

À l'armée comme dans le civil...

À l'armée, les horaires sont élastiques, les 8 heures, ils ne connaissent pas encore ! Conduire une jeep ou un poids lourd de nuit après avoir travaillé toute une journée est monnaie courante. C'est une infraction caractérisée à la législation civile et c'est pourtant le sort du soldat. « *Nous exigeons l'application sous notre contrôle de la réglementation et des normes civiles en matière de transport routier. 4 heures consécutives de mission au maximum, suivies d'une heure de pause réelle. 12 heures de repos avant le départ en mission, c'est-à-dire ni garde, ni corvées, ni travail. Des repos complémentaires pour conduite de nuit. Des véhicules répondant aux normes de sécurité civile*...⁵ »

Réclamer l'application des normes civiles, puis déterminer les conditions réelles de réalisation des exercices dans chaque unité, telle est la démarche syndicale adoptée par la majorité des comités

Le rôle des comités

Pour passer à l'étape supérieure l'application dans les faits de ce que l'on réclame, il y a besoin d'une organisation et d'une implantation beaucoup plus forte, mais aussi une redéfinition du rôle du comité. Il faut discuter unité par unité des conditions de travail, déterminer des objectifs précis, désigner un représentant qui pose la revendication auprès du commandement. *C'est à ce stade que l'apparition d'une partie du comité à visage découvert est importante.* Qui ? Ceux qui sont chargés d'être les porte-parole face à la hiérarchie, ceux qui peuvent rédiger les réclamations réglementaires, dire leur mot sur tel ou tel aspect du travail ou donner le signal du refus au nom de la sécurité ou de l'hygiène. Le rôle du comité est de déterminer le créneau qui permette de crier « stop ! » avant qu'il ne soit trop tard.

Sécurité...

Sur l'hygiène et la sécurité, les soldats peuvent bénéficier de l'expérience du mouvement ouvrier syndical. Ces thèmes permettent aussi de sensibiliser les forces ouvrière-

3. Sous-titre du bulletin du comité du 51^e RI, où un stage commando à Margival en 1974, fit huit morts dans la traversée du tunnel de Chézy.

4. *Un train peut en cacher un autre*, avril 1977...

5. *Idem*.

res et démocratiques au scandale de la condition des appelés et engagés et illustrer l'orientation syndicale du travail de masse des appelés.

C'est le lieu de revendication où le mouvement des soldats peut le mieux prendre en charge les conditions de vie et de travail dans les casernes. C'est là qu'il peut montrer sa capacité à formuler des propositions d'action mobilisatrices. Une illustration de cette avancée et du lien entre comité et civils est donnée par les *commissions d'enquête civiles* mises en place en cas d'accidents.

À Lyon, le 17 décembre 1977, deux appelés et un sergent ADL meurent des suites de l'explosion d'une bonbonne d'alcool au Quartier général Frère. Cet accident a pour origine les conditions aberrantes de stockage de l'alcool. La responsabilité de la hiérarchie a été clairement établie par l'enquête immédiatement menée par les soldats :

« La responsabilité de l'armée est une fois de plus engagée. Pourquoi a-t-elle retardé la publication des faits ? Si les faits et les responsabilités ne sont pas clairement établis, il est néanmoins certain que les conditions de sécurité n'étaient pas du tout respectées – une manutention d'une telle quantité (50 litres de produits dangereux) était-elle nécessaire et conforme aux normes de sécurité ? L'accident s'est produit dans un local confiné, non ventilé, avec une seule issue : les conduites de gaz qui passent près du local sont mal isolées et leur destruction par l'incendie aurait pu avoir des conséquences encore plus graves. Lorsque les personnes présentes ont voulu intervenir, elles se sont heurtées à un système de protection contre l'incendie insuffisant et hors d'usage : absence de lance d'incendie dans les cuisines, à peine la moitié des extincteurs en état de fonctionnement. Jusqu'à ce jour, la preuve que l'explosion a été provoquée par une cigarette n'a pas été fournie malgré les bruits circulants à ce sujet. Nous exigeons que toute la lumière soit faite sur cette affaire et les responsabilités éventuellement engagées, à ce titre nous demandons la réunion d'une commission d'enquête civile. Bien sûr, les accidents peuvent arriver, mais la fatalité ou l'imprudence n'expliquent pas toujours tout⁶... »

Sur la base de témoignages et de pièces fournies accablant l'encadrement du régiment, l'unité la plus large des syndicats, (CGT, CFDT, FEN) et d'autres organisations démocratiques s'est faite rapidement.

Hygiène...

« Vivre dignement et proprement⁷ » : c'était la revendication de tout un escadron de Spahis qui signait une pétition pour obtenir des douches.

Revendication anodine, diriez-vous ?

Voire : le simple fait d'exprimer collectivement une revendication, aggravé par la signature d'une pétition vaut 60 jours d'arrêts de rigueur.

Entre la répression collective et la satisfaction de la revendication, le colonel choisit la seconde solution. Quel camouflage pour le règlement de discipline générale ! Quel encouragement pour la lutte des soldats !

Contrôler le libre accès aux soins, leur qualité. Rompre le monopole de l'information médicale.

Les soldats jouent leur santé aux armées. La promiscuité des chambrées les expose aux risques d'épidémies, de méningite en particulier⁸.

6. Texte d'un groupe de soldats du QG Frères paru dans *Libération* le 6 janvier 1978.

7. *Spirate rouge* (FFA).

8. En France, il n'y a pratiquement plus qu'à l'armée que l'on meurt encore de méningite à l'âge adulte,

Celles-ci sont souvent vécues par les soldats comme la mort d'un copain, des mesures d'isolement perçues comme des brimades inutiles, insuffisantes, voire dangereuses. Dans ce cas, ils sont d'autant plus inquiets que les mesures sont imposées sans avoir été expliquées.

Dans de telles circonstances, le comité de soldats du 2^e RH d'Orléans a lancé une campagne d'information dans son journal, *A dada sur mon bide*⁹. Cette information est une démarche préalable au contrôle des soldats sur l'ensemble des activités dans lesquelles ils sont impliqués.

Lors de la marée noire (Amoco Cadiz), les soldats étaient exposés à la nocivité des hydrocarbures et risquaient de contracter diverses maladies. De plus, certaines peuvent se manifester longtemps après, c'est-à-dire longtemps après leur libération. Les comités ont été alertés par la commission médicale du Comité anti-marée noire de Brest. En faisant passer l'information, ils ont exigé des analyses de sang sur le moment et dans les mois suivants. Ils ont demandé la publication des résultats de ces examens pour évaluer les risques et envisager des indemnisations, si nécessaire.

Là encore, l'unité du mouvement des soldats avec le mouvement ouvrier et démocratique est indispensable!

Une médecine « aux ordres »

C'est le constat massif que l'on est obligé de faire : le médecin théoriquement libre de ses actes subit à l'armée de formidables pressions venant de la hiérarchie. Les appelés ne peuvent même pas rencontrer le médecin qui leur est imposé. On ne compte plus les régiments où les soldats, et tout particulièrement ceux qui font leurs classes, sont dissuadés de s'inscrire aux consultations. Et dans le domaine de la discussion, quel étalage d'imagination sadique ! On meurt dans les casernes françaises de ne pouvoir consulter librement :

« Mardi 27 septembre, un appelé est mort au 75^e RI, juste à la fin des classes, après deux mois de service. Le colonel a immédiatement pris des décisions très importantes : l'invocation d'un "tragique destin", une minute de silence, l'annulation du repas des cadres prévu pour le samedi suivant et une enquête des médecins. Nous attendons bien sur les résultats de l'enquête, mais dès maintenant quelques questions doivent être posées : 1) Christian Bonnefoy est mort au cours d'un combat sur le terrain, à 15 km de la caserne. La radio, de trop faible portée, était inadaptée aux circonstances, de plus aucun infirmier n'était sur place. Pourquoi ? 2) Le colonel en second a été prévenu avant l'infirmerie. Pourquoi ? 3) Ce sont les pompiers qui, trois quarts d'heure plus tard, ont ramené le corps de Christian, aucun véhicule n'était disponible à l'infirmerie. Pourquoi ? 4) Christian se plaignait de douleurs au moins depuis la veille, mais n'a pas été porté consultant médical. Pourquoi ? Et là nous avons la réponse : dans sa compagnie existe un climat de pression systématique pour dissuader les soldats de se porter consultant (les menaces de suppression, de permission sont fréquentes ; de plus au 75^e les volontés de la hiérarchie militaire priment sur les décisions du corps médical...) Et Christian était bloqué depuis trois semaines déjà... 5) Outre ce chantage, les gradés n'hésitent pas à aller jusqu'aux violences physiques pour mettre les appelés au pas : immédiatement après le décès de Christian, le capitaine de la compagnie a brutalisé un autre appelé qui, bouleversé par la mort de son camarade, avait désobéi à un ordre concernant sa tenue, et ce sous les yeux du colonel. Celui-ci n'aurait-il rien vu ? Et ce n'est pas

9. Février 1977.

la première fois que de telles violences ont lieu à la 4^e compagnie. Quoi qu'il en soit, nous ne faisons pas confiance à la hiérarchie militaire pour l'enquête médicale. La famille de Christian doit savoir que nous nous efforcerons de faire route la lumière sur cette mort tragique. Nous appelons ses membres, la municipalité, des avocats et des médecins et les organisations démocratiques, ouvrières ou syndicales de Valence à constituer une commission d'enquête civile à laquelle nous sommes prêts à apporter toute notre aide¹⁰.»

Des commissions de contrôle de la sécurité et de l'hygiène sont aussi un bon moyen de s'allier aux engagés : tout le monde risque sa peau... et en est conscient !

Contrôle sur les conditions de gestion

« Des délégués pour contrôler les livres de compte dans les casernes et la comptabilité des divers services. Des délégués pour contrôler les dépenses : halte aux destructions de stocks d'essence ou de munitions¹¹... »

Chacun sait que gaspillages, petits et gros trafics sont monnaie courante dans l'armée.

Exiger l'ouverture des livres de compte, c'est-à-dire mettre au grand jour la gestion quotidienne des deniers publics par le chef de corps, montre que tout est bon pour faire du fric sur le dos des soldats : des [illisible] du foyer à la gratte sur les repas en passant bien évidemment à leur utilisation pour toutes sortes de travaux pour la ridicule solde que chacun connaît. Il faut exiger la publication du prix de revient des repas servis à l'ordinaire, la publication des factures des fournisseurs, des coûts des manœuvres et défilés.

Exiger et mettre en œuvre ce droit de contrôle, c'est briser l'arbitraire économique de la hiérarchie.

Ainsi le comité du 2^e RIMA du Mans a-t-il mené l'enquête sur la gestion du foyer et dévoilé les petites et grosses combines. Il a permis ainsi à l'ensemble des « usagers » du foyer (les soldats) de contrôler les prix et plus encore d'*organiser leur propre foyer parallèle*¹² :

« [...] la hausse des prix des matières premières, comme le café, est prise pour prétexte pour augmenter les prix du foyer, foyer qui a fait l'année dernière, un bénéfice de plus de 10 millions [...]. Par exemple, un kilo de café coûte 32 francs (prix de gros) et permet de faire au moins 200 gobelets à 80 centimes, soit 160 francs, on voit que le bénéf est rondet !

Mais où passe l'argent, où passe la partie de notre solde qu'on laisse en buvant un coup ou en achetant un maillot ou un poste ? Où passe l'argent, notre argent, une fois que les fournisseurs ont été payés ? Ouvrons grandes nos oreilles : la commission du foyer va tout dire !

Une partie va à l'officier conseil. Cet argent est utilisé pour faire marcher les clubs. Il existe des clubs au 2^e RIMA ! [...] Une autre partie sert à nous faire drôlement marrer puisqu'elle a pour résultat Info 2¹³.

Toujours chez l'officier conseil, l'argent sert à imprimer notre petite bible à nous tous, marsouins, et qu'on nous donne gentiment à notre arrivée au régiment : Bienvenue au 2^e RIMA... Cette plaquette coûte très cher, mais elle est payée par nous... pour de la propagande militaire !

10. Communiqué du Comité du 75^e RI de Valence.

11. *Idem* note 2.

12. *Le Marsouin libéré*, n° 3.

13. La feuille de la hiérarchie.

Une autre partie du bénéfice va à l'amélioration du foyer : des sommes, colossales, chacun peut s'en apercevoir!

Enfin, le reste est utilisé pour les frais de casernement. Ainsi, les compagnies ont été repeintes... avec, en partie, notre argent.

Les pots de vin!

Il suffit de se pencher d'un peu plus près sur les prix d'achat et les prix de vente des boissons pour renifler qu'il y a de la magouille dans l'air. Voici quelques prix pour comparer:

Prix d'achat par le foyer:

bière: 1,05

coca: 0,88

Prix de vente par le foyer:

bière 1,20

coca: 1,00

Prix de vente grande surface:

bière: 0,83

coca: 0,72

Le foyer achète donc toujours plus cher ses boissons. Mais ce que l'on nous cache, c'est que pour 100 packs de bière achetés, par exemple, il y en a 15 gratuits! Le prix réel est donc, non pas 1,05 F la canette, mais $1,05 \times 100/100 - 15$ soit 0,91 franc. Pourtant, ce tarif réel n'est pas répercuté sur le prix de vente. Officiellement, le foyer ne faisait que 15 centimes de bénéfice par canette, alors qu'en réalité, il était de près de 30 cts.

Pour l'Orangina, c'est 9 bouteilles gratuites pour 60, soit un prix réel d'achat de 80,8 cts au lieu des 93 cts officiels. Donc, le soldat ne bénéficie pas du tout de ces packs gratuits. Ils ne rentrent pas non plus en compte dans les bénéfices que fait le foyer. Alors, où passe l'argent représenté par ces 15 packs? Avec la bière, les Oranginas, les biscuits... ce sont en moyenne quelques 2000 francs par mois de pots de vin qui disparaissent dans des poches. Lesquelles? Au dernier trimestre, pour 4 postes de radio livrés, le représentant en a donné un cinquième. Qui l'a pris? Monsieur le président des sous-offs, avec un titre pareil, on pourrait s'attendre de votre part à plus d'honnêteté!

On peut aussi dire quelques mots de ce foyer dégueulasse. On nous répondra que ce sont les soldats qui y répandent la bière, cassent les bouteilles, en font une porcherie. Mais pourquoi se comportent-ils ainsi?

Parce que ce foyer n'est pas le nôtre!

Le foyer est perçu comme un truc de l'armée, dont le fonctionnement nous échappe; ce n'est pas un lieu de repos, c'est une boutique pas accueillante pour deux ronds. Alors, comme au réfectoire, comme partout, c'est le vandalisme, certains cassent, salissent, on se défoule... et l'oppression, les brimades vécues quotidiennement ressortent en coup de pied dans les meubles, en souleries, et les types croient se venger de l'armée en cassant des bouteilles de bière.

Par ailleurs existent dans les régiments de multiples bars, dans les compagnies, dans les services, organisés par les soldats.

Certains fonctionnent même en libre-service (tu te sers et tu payes toi-même), preuve évidente du sens des responsabilités du soldat quand celui-ci se sent concerné, quand il a la possibilité de décider lui-même, quand c'est son bar.

Si le foyer était géré par les soldats eux-mêmes, par le biais des délégués élus, avec une information correcte sur son fonctionnement, si les soldats eux-mêmes

mes décidaient des prix, de l'agencement des lieux, des heures d'ouverture... alors oui, ce foyer serait le nôtre, ce foyer serait un refuge, un lieu de détente. C'est pourquoi, pour le foyer, et également pour les autres commissions, nous réclamons que les délégués soient élus, qu'ils aient la possibilité d'informer les soldats et de leur rendre compte correctement des débats et décisions, donc de les réunir; qu'à cette fin, les soldats disposent d'un local où plusieurs délégués seraient affectés en permanence, où chaque soldat pourrait venir exposer ses difficultés ou suggestions.

Il faut que le conseil des délégués ait un pouvoir de décision effectif en ce qui concerne le foyer, les clubs, les loisirs, qu'il puisse contrôler réellement ce qui se passe au réfectoire (y'en a aussi qui remplissent les poches là-bas!).

Concrètement et dans l'immédiat, il faut refuser ce foyer pompe à fric, ce foyer qui nous repique notre maigre solde pour l'utiliser sans nous demander notre avis.

On peut, pour les boissons et l'épicerie, se ravitailler dans les grandes surfaces du Mans (que ceux qui sortent fassent les courses) et se monter un bar dans la piaule ensemble. Voici quelques prix :

| Grande surface | Foyer |
|----------------------------|--------------|
| Coca (litre) : 0,85 F | 1,60 F |
| lait en tube : 2,35 F | 3,00 F |
| madeleines : 2,30 F | 2,80 F |
| Coca : 4,35 F les 6 | 1,00 pièce |
| Kronenbourg : 5,00 F les 6 | 1,20 F pièce |

C'est éloquent!

Pour le café, l'eau est assez chaude au cabinet et certains cafés solubles valent largement le jus du foyer!

Pour le côté « rencontre » du foyer, les beaux jours étant revenus, il est plus agréable de se retrouver au soleil, sur l'herbe, que dans ce lieu terne. Et s'il flotte, le soir, pourquoi ne pas aller dans les chambres les uns des autres?

Le meilleur moyen de refuser les hausses est de bouder le foyer.

Et si nous réagissons tous ainsi, en masse, alors ils seront bien obligés de baisser les prix, sinon ils y laisseront trop de fric.

Ce boycott est une action simple sans danger pour ceux qui le pratiquent, où l'unité joue un grand rôle, et ce serait une façon efficace de protester. [...]

Face à la volonté des appelés de n'être plus des zéros dociles, corvéables à merci, face à leur volonté de contrôler leur propre sort, le gouvernement a prévu de faire "participer" les appelés. Des commissions sont prévues par le règlement. Le chef de corps les crée, s'il, le veut, définit leur rôle et y nomme les appelés qu'il veut. Ces commissions ne décident de rien, mais elles peuvent donner leur avis, si on le leur demande... En réalité la hiérarchie, effrayée par la détermination des soldats dans leurs revendications, se refuse même à mettre en place des commissions bipartites. Le mouvement des soldats refuse ce simulacre de participation.

Nous exigeons la mise en place de ces commissions paritaires, une redéfinition de leur statut avec le droit notamment de décision et la libre élection des délégués de soldats dans ces commissions.

Nous revendiquons que les appelés élus aux commissions puissent discuter et rendre compte des problèmes posés, et des réponses apportées.

Nous revendiquons l'obtention d'heures de délégation accordées aux élus pour qu'ils puissent, comme les délégués dans l'entreprise consulter les appelés.

Nous revendiquons un local avec des permanences pour les délégués afin que tous les soldats lorsqu'ils le désirent, puissent consulter leurs représentants, faire connaître leurs revendications, leurs réclamations [...]»¹⁴ »

Ces commissions demandées par la coordination Rhône-Alpes n'ont rien à voir avec les fades structures envisagées par le pouvoir.

On pourrait ajouter le droit des soldats à proposer l'ordre du jour et à contrôler le compte rendu des commissions.

Il est vrai que les commissions prévues par le règlement ne sont soumises à un double arbitraire : celui du ministre et celui du chef de corps. Leur fonction est, nous semble-t-il de tester le moral, la combativité des soldats. Elle est aussi d'orienter celle-ci dans des structures privées de tout pouvoir de décision et de fonctionnement démocratique. Pourtant, elles sont des fissures dans le système !

De ces fissures, nous devons faire ! des brèches !

Toute tentative de récupération de la part de la hiérarchie traduit en fait un rapport de forces, local et national, favorable au mouvement des soldats. Peut-on se contenter de dénoncer de l'extérieur la nature de ces « commissions » ? Ne peuvent-elles pas être des tribunes pour les soldats, porte-parole du mécontentement de leurs camarades ?

Au 1^{er} RA de Montbéliard, les soldats obtiennent le droit d'élire leurs délégués. Ceux-ci, estimant ne pas pouvoir y représenter leurs camarades, démissionnent collectivement. Aux yeux de la masse des soldats, la structure apparaît « bidon », et ce, après une *démonstration pratique*.

Élire des délégués !

C'est du domaine du possible. Cela suppose une détermination et une unité des soldats pour imposer ce qui, dans le règlement militaire, est laissé à la décision du chef de corps.

Cette élection permet de faire campagne sur le foyer, l'ordinaire, etc. Il faut saisir toutes les occasions où la hiérarchie veut « dialoguer » avec les soldats pour poser le problème de la représentation démocratique, des délégués.

Quand le « droit à l'élection » n'est pas obtenu, tout peut être fait pour que les délégués des soldats puissent user de leur représentativité dans le face à face avec la hiérarchie.

Comment faire ? Voici le témoignage de Dominique Péré, un des animateurs du comité de soldats du 4^e RG de La Valbonne et candidat aux élections contre R. Barre :

« ... à La Valbonne, nous pensions que la participation aux commissions réglementaires pouvait être utilisée dans certaines limites. Avec quelques camarades du comité, nous nous y fimes coopter, après avoir obtenu la démission des "délégués" désignés par le colonel.

14. *Idem* note 2.

Nous avons alors pu poser directement les problèmes de la vie quotidienne des appelés. Et nous avons réclamé notre élection dans les unités, en soulevant la question de la représentativité. Dans cette lutte pour que les délégués soient ni des potiches ni des pions manipulés par la hiérarchie, nous avons obtenu de réelles : victoires. Nous pouvions rendre compte de l'ordre du jour et du travail des commissions pendant les heures de travail. Cela se faisait même au rapport du matin : c'est-à-dire devant tous les soldats rassemblés. Nous pouvions nous réunir entre délégués, avant les réunions de commissions. Nous avons obtenu le droit d'accès aux cuisines pour contrôler les conditions de fabrication de la nourriture.

Bien sûr, tout ce travail se faisait en relation étroite avec le comité...»

Ces exemples se multiplient. Exiger l'élection de délégués et *l'imposer dans les faits*, en utilisant différentes méthodes, *c'est là le rôle des comités!*

Comme on le voit, les axes de pratiques syndicales, les marques de volonté des soldats de contrôle sur leur propre sort ne manquent pas.

La coordination Rhône-Alpes en énumérait sept: la sécurité, l'hygiène, la gestion, les conditions de vie, le contrôle des missions, la formation militaire et la discipline.

Autant d'axes de mobilisation pour s'opposer collectivement à l'arbitraire. On peut citer encore deux exemples; dans une caserne du Sud-Ouest, la disposition des chambres a été chamboulée par les soldats qui refusaient cette forme d'uniformisation et de nivellement dépersonnalisant...

Au 153^e RI de Mutzig, un capitaine prenait systématiquement pour sa compagnie les servitudes dont les autres ne voulaient pas. Le nombre des permissions des soldats était du même coup imité. Cent demandes individuelles sont alors déposées sur son bureau. L'avertissement est explicite et ne sort pas du cadre réglementaire; la répression n'est pas possible! Le commandement lâche du lest et les soldats partent en perm... Bon exemple d'ingéniosité des soldats: ils démontrent leur force, sans prêter le flanc à la répression. La SM cherche toujours les meneurs! Le comité a agi comme un poisson dans l'eau et il a démontré qu'il avait su *concrètement défendre les soldats et se rendre fonctionnel!*

Construire le syndicat de soldats, c'est imposer le fait syndical!

La bataille pour l'élection des délégués et le travail de type syndical sont plus que jamais à l'ordre du jour.

L'ensemble des expériences que nous avons réunies dans ce dossier montrent que dans les casernes et les bases, depuis l'appel des Cent (1974) et plus particulièrement depuis la création de la section syndicale du 19^e RG de Besançon (1975), la majorité des comités s'est lancée dans la « bataille syndicale ». Toutes ces expériences sont partielles, fragmentaires, mais elles illustrent un état de fait irréversible: imposer les pratiques syndicales, c'est faire reculer la hiérarchie!

Il ne peut plus suffire de se réclamer du syndicat de soldats et de revendiquer dans les journaux de comités la satisfaction des revendications, il s'agit de mettre tout cela en application.

Lutter pour le syndicat, pour le contrôle, c'est dès aujourd'hui mettre en pratique, là où c'est possible, sur ce qui est directement palpable par la masse des soldats.

Et les thèmes de lutte ne manquent pas. Construire le syndicat, c'est mener des luttes collectives, c'est remporter avec la masse des soldats des victoires. Imposer les délégués élus dans les commissions, c'est s'organiser dans chaque unité pour débattre, agir et se présenter comme interlocuteur face à la hiérarchie.

La clandestinité ?

Elle pèse lourd depuis des années sur le mouvement. L'apparition à visages découverts que nous avons préparée dans la période qui précédait mars 1978, ne peut se concevoir aujourd'hui que dans la lune syndicale au jour le jour dans les casernes.

À chaque commission, il faut un représentant des soldats, à visage découvert !

À chaque revendication, il faut un représentant des soldats, à visage découvert !

À chaque section, peloton, service, chambrée, il faut un représentant des soldats, à visage découvert !

Mais bien entendu, une partie du mouvement des soldats reste dans la clandestinité pour lui conserver ses capacités d'analyse, de réflexion collective, *pour jouer le rôle de section syndicale*, pour prendre le relais quand la répression frappe. Cette clandestinité partielle, ce n'est pas nous qui la voulons, mais les conditions de la lutte qui nous l'imposent.

C'est le rôle et le fonctionnement des comités qui se modifient et se précisent. Au-delà de la publication du journal, c'est-à-dire de la synthèse et la coordination des actions, le comité doit devenir fonctionnel dans le milieu. Les comités doivent alimenter la vie du mouvement revendicatif qui agit à visage découvert. Ils ont pour tâche de transformer la révolte spontanée en volonté de résistance collective. Cette transformation ne se décrète pas à coups de slogans, mais se fait sur la démonstration pratique par les comités que la lutte paye !

Imposer le fait syndical aux armées, c'est maintenant possible en s'appuyant sur le soutien civil de plus en plus large.

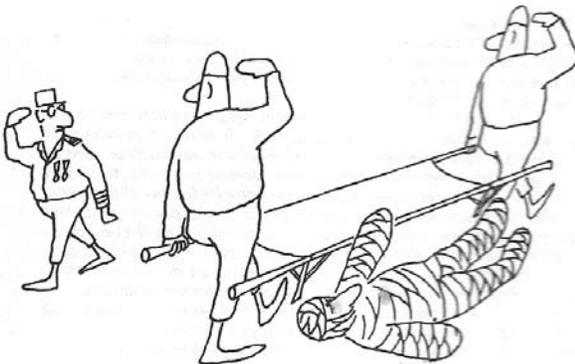
Un soutien nécessaire

Aujourd'hui, ce soutien se traduit par la constitution du DLIM, le soutien des forces ouvrières à la pétition nationale des comités de soldats.

Lorsqu'il s'agira du droit des soldats à l'auto-organisation, le soutien devra être aussi automatique et aussi large que lors de la campagne « transports gratuits ».

Malgré la défaite électorale de la gauche, l'année 1979 ne doit pas être l'année du recul d'un mouvement qui n'a cessé de progresser et de s'étendre depuis son irruption sur la scène politique.

Soldats, jeunes, travailleurs, nous sommes tous concernés, à nous d'agir pour que 1979 soit l'année de la généralisation des pratiques syndicales, du contrôle et de l'élection des délégués dans les casernes.



Déclaration de la conférence de Malmö (17-18 mars 1979)

À travers l'histoire, les soldats de différents pays se sont seulement rencontrés sur les champs de bataille. C'est pourquoi c'est un événement historique que les représentants de soldats de neuf pays européens aient été capables de se rencontrer pacifiquement dans une atmosphère d'amitié et de solidarité pour discuter de leurs problèmes communs et de leur collaboration.

Cela montre que les soldats d'aujourd'hui ne veulent pas être utilisés comme instrument d'agression sous quelque forme que ce soit. Sur le terrain de la défense, la tendance générale est à l'accroissement de la professionnalisation. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, les soldats conscrits sont ou peuvent devenir une minorité dans les forces armées. Il y a donc un réel danger que le fossé entre les forces militaires et la population qu'elles sont supposées servir s'accroisse. Ce développement peut, dans certaines circonstances, devenir une menace contre la population civile et ses droits démocratiques. La conscription offre un certain degré de sécurité contre ce danger. Néanmoins, les conditions auxquelles sont soumis les conscrits durant leur service militaire dans la plupart des cas sont radicalement différentes des conditions de la vie civile et ceci est vrai à un degré qui ne peut être justifié par les obligations de la vie militaire. Ainsi, les appelés sont généralement soumis à des règlements militaires très durs, leur paye est beaucoup plus basse que celles des civils de leur âge, leur semaine de travail est plus longue, la sécurité du travail est inférieure aux normes civiles et la plupart des droits démocratiques que les appelés sont supposés défendre ne s'appliquent pas aux soldats eux-mêmes.

Les soldats doivent être considérés comme des citoyens sous l'uniforme. Ainsi, la discrimination serait éliminée et les soldats seraient placés sur un pied d'égalité avec les civils.

Nous soulignerons plus spécialement que les soldats dans chaque pays doivent avoir le droit de créer des organisations syndicales légales capables de défendre leurs intérêts.

Aussi, parce que dans la plupart des pays les soldats sont envoyés loin de chez eux, ils devraient avoir les transports gratuits.

De manière large, ces problèmes et revendications sont communs à tous les soldats dans les différents pays. Il est donc naturel pour les représentants des soldats de collaborer par-dessus les frontières.

De façon à continuer ces échanges d'expériences et d'idées, le VVDM de Belgique a accepté de prendre la responsabilité de la publication d'un bulletin d'information pour préparer une nouvelle conférence qui aura lieu en Hollande, au mois de septembre.

IDS (France), LTS (Norvège), SU-VPLMG (Danemark), VVDM (Hollande), ASG (Allemagne fédérale), UDS (Espagne), VPL-AG (Suède), Varus-Miesliito (Finlande), VVDM (Belgique)

prix : 8 f

LE SOLDAT

Mensuel d'Information

Dir de Pub. J. Cardonnel

Boîte Postale 617 09

75421 Paris Cedex 09

I.D.S.

B.P. 112

75825 Paris Cedex 17

supplément au n°4 du «soldat»
directeur de la publication Jean
Cardonnel

imprimerie spéciale IDS

N° Commis. Par. : 41.639

